

AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE
franc jeu

Rapport annuel / **2017**

Retour sur le passé et regard vers l'avenir



Table des matières

- 4 /** VISION ET MISSION DE L'AMA
- 5 /** MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
- 9 /** NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES
- 11 /** GOUVERNANCE
- 13 /** COMITÉ EXÉCUTIF
- 14 /** CONSEIL DE FONDATION
- 16 /** ÉQUIPE DE DIRECTION
- 19 /** APERÇU ORGANISATIONNEL
- 23 /** LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE ET LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
- 27 /** NOS PARTENAIRES
- 35 /** RELATIONS AVEC LES SPORTIFS
- 41 /** RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
- 45 /** CONFORMITÉ AU CODE
- 49 /** ÉDUCATION
- 53 /** RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES
- 57 /** SCIENCE ET MÉDECINE
- 63 /** CONTRÔLES
- 67 /** GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES
- 71 /** FINANCEMENT
- 74 /** REVUE FINANCIÈRE 2017
- 75 /** CONTRIBUTIONS EN 2017
- 76 /** ÉTATS FINANCIERS 2017

Vision et mission de l'AMA

L'Agence mondiale antidopage (AMA) a été fondée en 1999 à titre d'organisation internationale indépendante. Elle est composée et financée en parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. Nos activités principales sont notamment la recherche scientifique, l'éducation, le développement des capacités antidopage et la supervision du Code mondial antidopage, soit le document harmonisant les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays.



Notre vision...

un monde où tous les sportifs peuvent évoluer dans un environnement sans dopage.

Notre mission...

mener un mouvement mondial pour un sport sans dopage en collaboration avec nos partenaires.

Message du président et du directeur général :

« Retour sur le passé et regard vers l'avenir »

Avec le recul, nous pouvons prendre la mesure des défis et opportunités et des nombreuses réalisations de l'AMA qui ont jalonné l'année 2017 et permis de renforcer l'Agence et le système mondial antidopage.

Comme chacun le sait, la crise très médiatisée du dopage en Russie a largement retenu l'attention en 2015 et 2016 et, en vertu des pouvoirs d'enquête accrus conférés par le Code mondial antidopage 2015 (le Code), l'AMA a formé en janvier 2015 la Commission Pound sur l'athlétisme en Russie et, en mai 2016, l'Enquête McLaren sur le sport en général en Russie. Les résultats de ces deux enquêtes étaient explosifs et les mesures prises par l'AMA et ses partenaires ont fait de la lutte contre le dopage et du sport international des enjeux très publics pour l'Agence et les gouvernements dans le monde entier.

Après des mois de mobilisation des partenaires, en novembre 2016, le Conseil de fondation s'est entendu sur une série de recommandations visant à renforcer l'Agence en tant qu'organisme de réglementation mondiale pour la lutte contre le dopage. En effet, il a été déterminé qu'essentiellement l'AMA doit assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage (en ce qui concerne le Code, les Standards internationaux et les politiques), et doit également être mieux équipée pour assurer la supervision de la conformité de toutes les organisations antidopage (OAD) dans le monde à ces règles et règlements.

Trois groupes de travail ont été mis sur pied immédiatement pour étudier la structure de gouvernance de l'AMA afin d'assurer l'indépendance du système antidopage par rapport aux organisations sportives et aux gouvernements nationaux (voir page 11), le renforcement du modèle d'accréditation des laboratoires de l'Agence pour obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant (voir page 60), et les contrôles indépendants, ce qui a mené à la formation de l'Agence de contrôles internationale (voir page 63).



Essentiellement, l'AMA doit assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage (en ce qui concerne le Code, les Standards internationaux et les politiques), et doit également être mieux équipée pour assurer la supervision de la conformité de toutes les organisations antidopage (OAD) dans le monde à ces règles et règlements.

Sur la base des recommandations du Conseil, la direction a adopté ses priorités stratégiques pour 2017 et au-delà. Celles-ci couvrent des éléments essentiels du travail quotidien de l'AMA pour décourager, détecter et prévenir le dopage dans le sport (voir page 9). Ce rapport présente les résultats atteints par l'Agence dans la concrétisation de ces priorités et les moyens que nous prenons pour aller de l'avant avec nos partenaires. Nous attirons votre attention sur les principales réalisations suivantes en 2017 :

1. En ce qui concerne la **conformité**, en novembre 2017, le Comité exécutif de l'AMA a adopté un nouveau Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS) et le Conseil a approuvé les modifications au Code rendues nécessaires par le SICCS, les deux entrant en vigueur le 1er avril 2018. Ensemble, ils officialisent les façons dont l'AMA aide les signataires à être conformes au Code, à le rester ou à le redevenir, le cas échéant. Le SICCS

précise également les sanctions calibrées, prévisibles et proportionnées qui peuvent être imposées en cas de non-conformité au Code par les signataires, ainsi qu'un processus pour déterminer la non-conformité et les conséquences. Il s'agit d'une réponse directe à la volonté des sportifs qui souhaitent que les mêmes normes très élevées en matière de conformité aux règles antidopage s'appliquent à tous les signataires. Voir page 45.

Concernant l'Agence antidopage de Russie (RUSADA), déclarée non conforme au Code en novembre 2015, le Comité a accepté, pendant toute l'année 2017, de maintenir la non-conformité de RUSADA jusqu'à ce que la Russie remplisse tous les critères d'une Feuille de route vers la conformité. L'Agence a poursuivi ses efforts avec la Russie dans l'espoir que la conformité puisse être atteinte, de façon à ce que ce pays puisse profiter d'un système antidopage solide et entièrement indépendant, qui fonctionne dans un environnement sain et axé sur le soutien. Voir page 47.

2. En matière de **renseignements et enquêtes**, 2017 a marqué la première année complète de fonctionnement du service Renseignements et enquêtes de l'AMA, responsable de la mise en œuvre d'une méthode d'enquête antidopage professionnelle et structurée à l'échelle mondiale. Parmi les réalisations cette année, notons l'élaboration d'une politique et d'un cadre de renseignements et d'enquêtes, le lancement du programme de lanceurs d'alerte de l'AMA, appelé « Brisez le silence! », et diverses enquêtes qui ont produit des résultats significatifs. Voir page 53.
3. En ce qui a trait à l'**éducation**, le Conseil a approuvé la création d'un Standard international pour l'éducation qui rehaussera l'importance de l'éducation fondée sur les valeurs à l'intérieur du Programme mondial antidopage et guidera les partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes efficaces. Voir page 49.
4. Au chapitre du **renforcement des capacités**, pendant toute l'année l'AMA a collaboré au quotidien avec les OAD partout dans le monde pour renforcer leurs capacités et les aider à répondre aux exigences du Code (voir page 41). Notons en particulier qu'une bonne part de 2017 a été consacrée à appuyer les OAD dans l'application des mesures correctives énoncées



dans le programme de supervision de la conformité de l'AMA (voir page 45) et à les aider à faire le suivi des résultats de l'Enquête McLaren. Voir page 55.

5. En ce qui a trait à la **gestion de l'information et des données**, 2017 a été une année importante pour le développement du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA, un outil essentiel dans la lutte contre le dopage dans le sport. En 2017, le système ADAMS « classique » a été maintes fois mis à niveau et des sommes importantes ont été investies dans la version « prochaine génération », dont le premier module, le système de saisie des formulaires de contrôle du dopage (FCD), a été déployé en janvier 2018. L'Agence s'assure que le développement du système ADAMS tire parti des technologies actuelles et suit l'évolution rapide des besoins de la communauté antidopage et des mesures de protection des données.

Tout ce qui précède renforce la capacité de l'AMA à protéger l'intégrité du sport, mais deux des décisions les plus déterminantes issues des réunions du Conseil de fondation de novembre 2017 et de mai 2018 ont été, respectivement, l'augmentation du budget de l'Agence de 8 % pour 2018 et d'encore 8 % pour 2019-2022. Nous estimons que cela témoigne de manière éloquente de la mission et du mandat de plus

en plus importants de l'AMA et constitue un vote de confiance quant à la capacité de l'AMA de les remplir. L'AMA est heureuse de ces augmentations accordées par nos partenaires des gouvernements et du Mouvement sportif. Cette hausse permettra d'accroître considérablement l'ampleur, le rythme et la portée des activités principales de l'AMA. Voir page 71.

L'AMA a conclu l'année 2017 en lançant un processus de révision du Code en trois phases prévoyant également l'examen de sept des huit Standards internationaux actuels et proposés (voir page 25). Le point culminant de ce vaste processus sera l'approbation attendue lors de la prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport de l'AMA, qui aura lieu à Katowice, en Pologne, en novembre 2019. Les versions 2021 du Code et des Standards entreront par la suite en vigueur le 1er janvier 2021. Nous sommes reconnaissants des commentaires formulés par nos partenaires dans le monde entier, qui permettront de veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité du système antidopage.

À Katowice, l'AMA célébrera son 20e anniversaire. Pour la suite, notre équipe engagée et compétente continuera, avec une volonté inébranlable, de collaborer avec ses partenaires pour mettre en application les priorités de l'Agence et bâtir un système antidopage évolutif qui est prêt, disposé et apte à préserver les rêves des sportifs.



Sir Craig Reedie
Président



Olivier Niggli
Directeur général

Montréal, le 14 septembre 2018



Nos priorités stratégiques

En novembre 2016, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une série de recommandations qui ont façonné les priorités stratégiques de l'Agence pour 2017 et au-delà. Ce sont des éléments essentiels du travail quotidien de l'AMA pour décourager, détecter et prévenir le dopage dans le sport. Ce rapport présente les résultats atteints par l'Agence dans la concrétisation de ces priorités et les moyens que nous prenons pour aller de l'avant.

- 1 Collaborer avec les organisations nationales et régionales antidopage et les fédérations internationales pour renforcer les capacités antidopage**, y compris par le biais de l'organisation du Symposium annuel de l'AMA (voir page 41).
- 2 Élaborer et mettre en œuvre un solide programme de supervision de la conformité dirigé par l'AMA** comprenant des sanctions significatives et proportionnées en cas de non-conformité des signataires grâce à un nouveau Standard international (voir page 45).
- 3 Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage**, notamment en élaborant un Standard international (voir page 49).
- 4 Renforcer les pouvoirs d'enquête de l'AMA** grâce à des mesures comme la création d'un réseau d'enquêteurs antidopage parmi les organisations antidopage (OAD) et à un programme efficace pour les lanceurs d'alerte (voir page 53).
- 5 Gérer les résultats de l'Enquête McLaren** (voir page 55).
- 6 Approfondir les connaissances scientifiques**, notamment aux fins de la Liste des interdictions et de l'évaluation de la prévalence du dopage (voir page 57).
- 7 Étoffer le programme du Passeport biologique de l'athlète** grâce à l'intensification des analyses de suivi et à la recherche de nouveaux biomarqueurs (voir page 59).
- 8 Examiner le modèle des laboratoires et renforcer le processus d'accréditation des laboratoires** pour obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant (voir page 60).
- 9 Faire en sorte que le système ADAMS fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée** à l'appui du système mondial antidopage (voir page 67).
- 10 Accroître les engagements et le soutien financier** des gouvernements, du Mouvement sportif et d'autres sources afin d'assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle élargi (voir page 71).



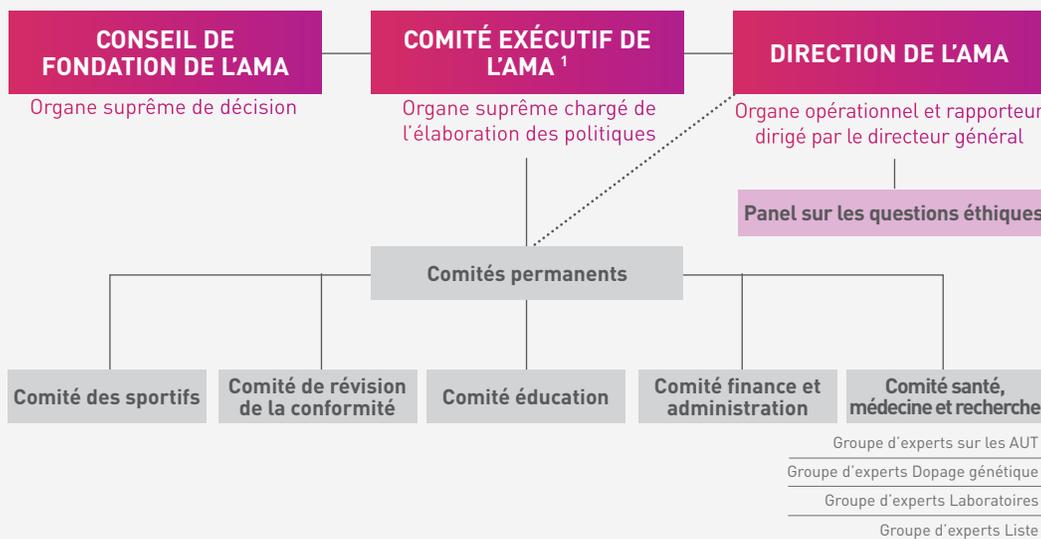
Gouvernance

À mesure qu'une organisation évolue, son mode de gouvernance doit également évoluer. Pour assurer l'indépendance du système antidopage par rapport aux organisations sportives et aux gouvernements, le Conseil de fondation a approuvé, en novembre 2016, la mise sur pied d'un groupe de travail sur la gouvernance composé de représentants des divers partenaires, soit les gouvernements, le Mouvement sportif, les organisations nationales antidopage, les sportifs et d'autres experts.

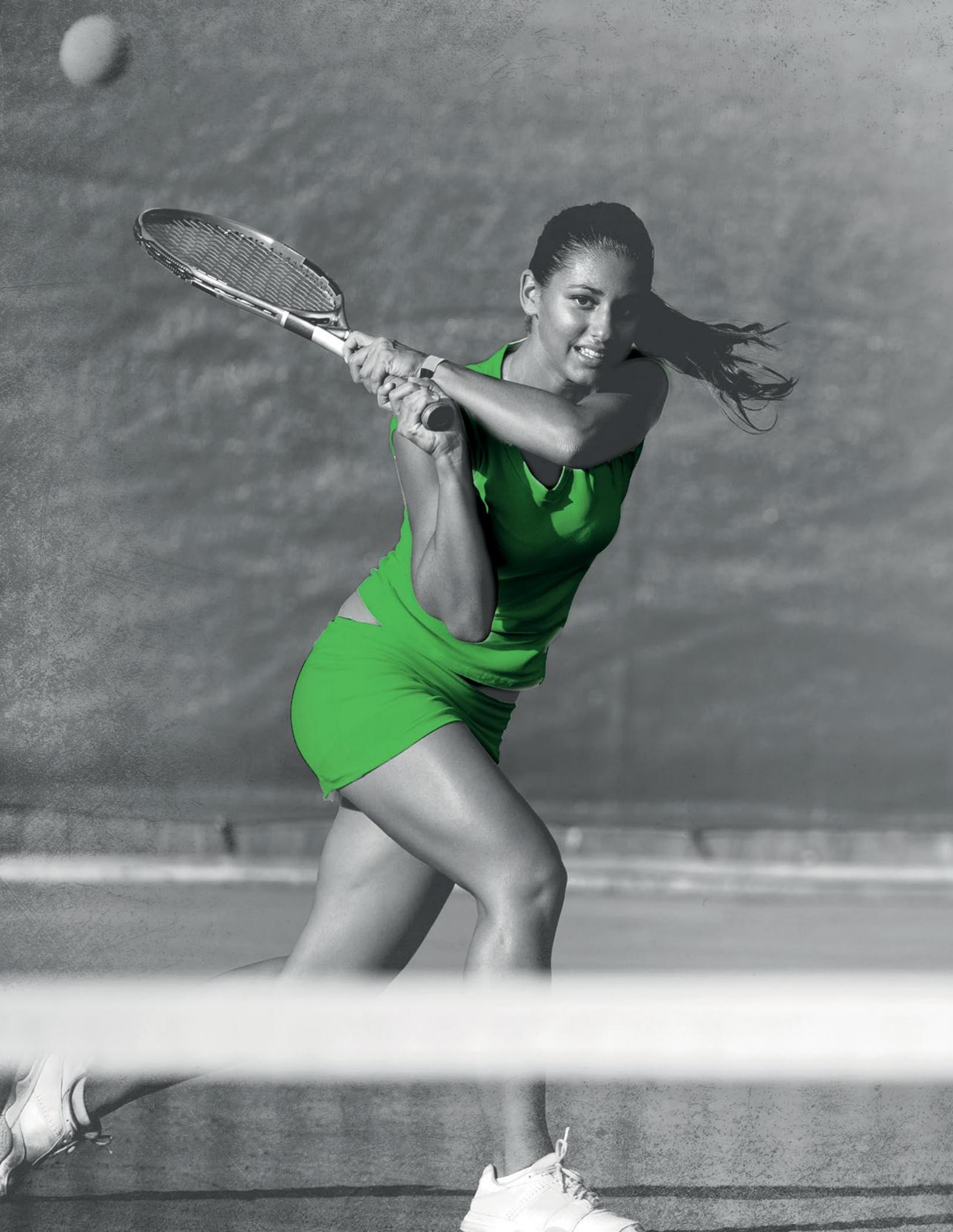
Au cours de l'année 2017 et encore aujourd'hui, le groupe de travail étudie la structure de l'AMA, notamment quant aux possibilités de redondance de certaines responsabilités au sein des organes dirigeants, d'optimisation de la diversité, d'adaptation de la taille des comités et d'ajout de sportifs ou de membres indépendants.

Le groupe de travail s'est réuni plusieurs fois et a fait état de ses progrès au Conseil de fondation en novembre 2017 et en mai 2018. Il devrait présenter ses recommandations finales lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation en novembre 2018.

Structure hiérarchique



(1) Le groupe d'experts DTASS relève du Comité exécutif.



Comité exécutif

COMITÉ EXÉCUTIF

Président

SIR CRAIG REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Vice-présidente

LINDA HOFSTAD HELLELAND
Ministre de la Culture
Norvège
Ministre de l'Enfance et de l'Égalité (depuis janvier 2018)

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du Comité international olympique (CIO)

UGUR ERDENER
Vice-président du CIO, président de la Fédération internationale de tir à l'arc
Turquie

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

FRANCESCO RICCI BITTI
Président de l'ASOIF
Italie

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

JIRI KEJVAL
Président, Comité national olympique République tchèque
Membre du CIO (depuis février 2018)

Représentant de l'AGFIS

PATRICK BAUMANN
Membre du CIO, Secrétaire général de la Fédération internationale de basketball (FIBA) et Président de l'AGFIS
Suisse

Représentant de la Commission des athlètes du CIO

TONY ESTANGUET
Membre du CIO; Vice-président, Commission des athlètes du CIO
France

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants de l'Europe

THORHILD WIDVEY
Représentante du gouvernement de Norvège
Norvège
(de janvier à mai)

WITOLD BAŃKA
Ministre des Sports et du Tourisme
Pologne
(de juin à décembre)

Représentante de l'Afrique

AMIRA EL FADIL
Commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine
Soudan

Représentant des Amériques

MARCOS DIAZ
Président du Conseil des Sports des Amériques (CADE)
République dominicaine

Représentant de l'Asie

TOSHIEI MIZUOCHI
Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie
Japon

Représentant de l'Océanie

GREG HUNT
Ministre des Sports
Australie

Conseil de fondation

CONSEIL DE FONDATION

Président

SIR CRAIG REEDIE
Royaume-Uni

Vice-présidente

LINDA HOFSTAD HELLELAND
Norvège

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

UGUR ERDENER
Turquie

NENAD LALOVIC
Membre du CIO, président de la Fédération internationale de lutte (UWW)
Serbie

ROBIN MITCHELL
Membre du CIO, président des Comités nationaux olympiques d'Océanie
Fiji

RICHARD POUND
Membre du CIO
Canada

Représentants de l'ACNO

RANIA ELWANI
Représentante de l'ACNO
Égypte

FABIO PIGOZZI
Président de la Fédération Internationale de Médecine Sportive (FIMS)
Italie

ANDREY KRYUKOV
Membre du Comité exécutif du Comité national olympique du Kazakhstan
Kazakhstan

ZLATKO MATESA
Président, Comité olympique croate
Croatie

Représentants de l'ASOIF

TAMAS AJAN
Membre honoraire du CIO, président de la Fédération internationale d'haltérophilie (IWF)
Hongrie

JEAN-CHRISTOPHE ROLLAND
Membre du CIO, président de la Fédération internationale des Sociétés d'aviron (FISA)
France

FRANCESCO RICCI BITTI
Italie

Représentant de l'AGFIS

PATRICK BAUMANN
Suisse

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

ANDERS BESSEBERG
Président de l'Union internationale de biathlon (IBU)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

ANGELA RUGGIERO
Membre du CIO, présidente de la Commission des athlètes du CIO
États-Unis

KIRSTY COVENTRY
Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO
Zimbabwe

ADAM PENGILLY
Membre du CIO, Commission des athlètes du CIO
Royaume-Uni

TONY ESTANGUET
France

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

JOSÉ A. (TONI) PASCUAL
Président du Comité antidopage du CIP
Espagne

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

TRACEY CROUCH

Ministre des Sports
Royaume-Uni
(de janvier à octobre)

KRASEN KRALEV

Ministre de la Jeunesse et des Sports
République de Bulgarie
(novembre et décembre)

CHRIS AGIUS

Secrétaire d'État à la Recherche, à l'Innovation, à la Jeunesse et aux Sports
République de Malte
(de janvier à juin)

MARIUS DUNCA

Ministre de la Jeunesse et des Sports
Roumanie
(d'octobre à décembre)

PHILIPPE MUYTERS

Ministre flamand de l'Emploi, de l'Économie, de l'Innovation et des Sports
Belgique

Représentants du Conseil de l'Europe

GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI

Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe
Italie

AKIF ÇAGATAY KILIÇ

Ministre de la Jeunesse et des Sports (de janvier à septembre)
Député (d'octobre à décembre)
Turquie

Représentants de l'Afrique

NICOLE ASSELE

Ministre de la Jeunesse et des Sports
Gabon
(de janvier à août)

MATHIAS OTOUNGA OSSIBADJOUO

Ministre de la Jeunesse, des Sports, du Tourisme et des Loisirs
Gabon
(de septembre à décembre)

JERRY EKANDJO

Ministre du Sport, de la Jeunesse et du Service national
Namibie

HASSAN WARIO ARERO

Secrétaire du Cabinet, ministère des Sports, de la Culture et des Arts
Kenya

Représentants des Amériques

MICHAEL K. GOTTLIEB

Sous-directeur adjoint du Bureau de la Maison-Blanche chargé de la politique nationale de lutte contre la drogue
États-Unis

CARLA QUALTROUGH

Ministre des Sports et des Personnes handicapées
Canada
(de janvier à août)

KENT HEHR

Ministre des Sports et des Personnes handicapées
Canada
(de septembre à décembre)

CLARA LUZ ROLDAN GONZALEZ

Présidente du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE)
Colombie

PEDRO INFANTE

Président du Conseil des sports d'Amérique centrale et des Caraïbes
Venezuela

Représentants de l'Asie

TOSHIEI MIZUOCHI

Japon

DONG HUN YU

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme
République de Corée
(de janvier à mai)

TAEKANG ROH

Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme
République de Corée
(de juin à décembre)

MOHAMMED SALEH AL KONBAZ

Président du Comité antidopage d'Arabie saoudite
Arabie saoudite

YINGCHUAN LI

Vice-ministre de l'Administration générale d'État pour le Sport
Chine

Représentants de l'Océanie

GREG HUNT

Australie

JONATHAN COLEMAN

Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande
(de janvier à octobre)

GRANT ROBERTSON

Ministre des Sports et des Loisirs
Nouvelle-Zélande
(novembre et décembre)

Équipe de direction



OLIVIER NIGGLI
Directeur général



FRÉDÉRIC DONZÉ
Directeur des opérations



BENJAMIN COHEN
Directeur, Bureau régional européen et relations avec les fédérations internationales



KAZUHIRO HAYASHI
Directeur, Bureau régional Asie/Océanie



D^r OLIVIER RABIN
Directeur exécutif senior, Sciences et partenariats internationaux



JULIEN SIEVEKING
Directeur, Affaires juridiques



D^r ALAN VERNEQ
Directeur médical



ROB KOEHLER
Directeur général adjoint Directeur principal, Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD



RENÉ BOUCHARD
Conseiller, Relations avec les gouvernements



MARÍA JOSÉ PESCE CUTRI
Directrice, Bureau régional d'Amérique latine



CATHERINE MACLEAN
Directrice, Communication



TIM RICKETTS
Directeur, Standards et harmonisation



RODNEY SWIGELAAR
Directeur, Bureau régional d'Afrique



GÜNTER YOUNGER
Directeur, Renseignements et enquêtes

Comité d'éthique

Le comité d'éthique de l'AMA est nommé chaque année et apporte son expertise éthique en examinant les questions éthiques urgentes ou controversées soulevées par la lutte contre le dopage dans le sport. De même, il élabore ou recommande des politiques ou propositions éthiques solides à l'intention de la direction de l'AMA.

Bien que le comité n'ait pas été activement sollicité depuis 2013, il a été déterminé, vers la fin de 2015, qu'il devait être réactivé par la direction en raison de l'accroissement du nombre d'enjeux éthiques. Présidé par l'avocate canadienne Bartha Maria Knoppers, le comité a réalisé ce qui suit en 2017 :

Autoévaluation éthique : Le Comité a élaboré un questionnaire d'autoévaluation éthique servant à rappeler aux demandeurs de subventions de recherche de l'AMA qu'ils doivent tenir compte des enjeux éthiques potentiels dans leurs propositions.

Dopage génétique dans le sport d'élite : Le Comité a donné des conseils et soumis des idées en matière de recherche et a préparé un document sur le dopage génétique dans le sport d'élite.

Géolocalisation : Le Conseil a demandé l'avis du Comité des sportifs de l'AMA sur les enjeux éthiques entourant la géolocalisation des sportifs. En février 2018, le Comité

a publié un exposé de position dans le British Journal of Sports Medicine. En mai 2018, le Comité exécutif a décidé de ne pas autoriser l'utilisation de dispositifs de géolocalisation à des fins de suivi des sportifs dans le cadre des contrôles hors compétition.

Utilisation secondaire des échantillons antidopage : Le Comité a amorcé une recherche sur l'utilisation secondaire des échantillons antidopage en vue de recommander à l'AMA la mise en œuvre de nouvelles politiques ou la modification des politiques existantes. Cette recherche est axée sur la lutte contre le dopage et les enjeux liés au consentement. Le travail se poursuit en 2018 avec la publication attendue d'un exposé de position à la fin de la recherche.

Divulgence des données du Passeport biologique de l'athlète (PBA) aux sportifs : Le Comité a donné des conseils et contribué à la recherche visant à déterminer si les données du PBA devaient être divulguées ou non aux sportifs, toujours en vue de recommander à l'AMA la mise en œuvre de nouvelles politiques ou la modification des politiques existantes. Le travail se poursuit en 2018 avec la publication attendue d'un exposé de position.

Mineurs : Le Comité a discuté des considérations éthiques entourant les mineurs et la lutte contre le dopage.

Examen du Code mondial antidopage (le Code) : Le Comité a commencé à se pencher sur les sections du Code pouvant nécessiter une expertise éthique – ce travail se poursuit.





Aperçu organisationnel

À la fin de 2017, l'AMA comptait 98 employés dévoués et compétents qui travaillent en constante collaboration avec les partenaires de l'Agence dans le monde pour assurer l'intégrité du sport et défendre les valeurs du franc jeu.

ANNÉES DE SERVICE

14

Moins d'un an

44

1 à 5 ans

14

6 à 10 ans

26

11 à 15 ans

RÉPARTITION PAR RÉGION

82

Bureau principal
de Montréal
Canada

10

Lausanne
Suisse

2

Le Cap
Afrique du Sud

2

Tokyo
Japon

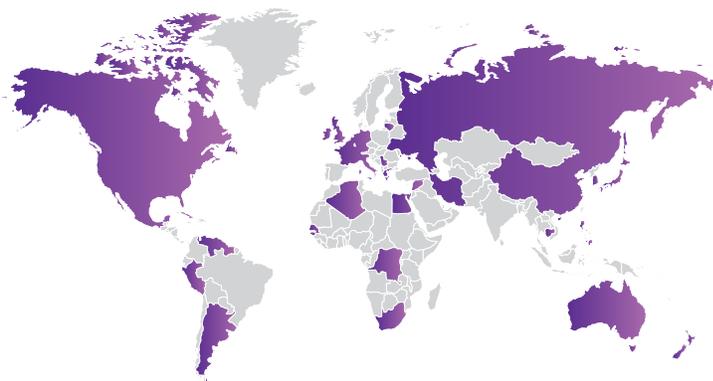
2

Montevideo
Uruguay

SERVICES DE L'AGENCE

- Bureau exécutif (y compris la Conformité, les Relations avec les gouvernements et les bureaux régionaux)
- Communication
- Éducation et Relations avec les ONAD/ORAD
- Finance
- Ressources humaines (y compris les Services corporatifs)
- Relations avec les fédérations internationales
- Technologies de l'information (y compris le Système d'administration et de gestion antidopage)
- Renseignements et enquêtes
- Affaires juridiques
- Science et médecine
- Standards et harmonisation

41 NATIONALITÉS



Afrique du Sud
Algérie
Allemagne
Argentine
Arménie
Australie
Cambodge
Canada
Cap-Vert
Chine
Corée du Sud
Cuba
États-Unis
France
Grèce
Guinée-Bissau
Guyane
Iran
Irlande
Israël
Italie
Japon

Lituanie
Maurice
Mexique
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas
Pérou
Philippines
Qatar
Rép. dém. du Congo
Royaume-Uni
Russie
Sénégal
Serbie
Suisse
Suriname
Syrie
Ukraine
Uruguay
Venezuela

BUREAU PRINCIPAL DE L'AMA À MONTRÉAL

En novembre, le Conseil a assisté à la présentation, par une délégation canadienne, d'une offre visant la prolongation de l'entente d'hébergement du bureau principal de l'AMA à Montréal pour une période supplémentaire de 10 ans après l'échéance du contrat actuel à la fin de 2021. Le Conseil a approuvé l'offre. L'AMA officialise maintenant le contrat qui s'échelonne de 2022 à 2031.

« L'AMA remercie vivement les autorités canadiennes de leur généreuse offre et de leur volonté de continuer à lui fournir des conditions optimales pour accomplir sa mission, a déclaré Sir Craig Reedie à l'intention de la délégation canadienne. La prolongation assurera une stabilité continue et permettra à l'Agence de se concentrer sur son engagement envers le sport propre. »

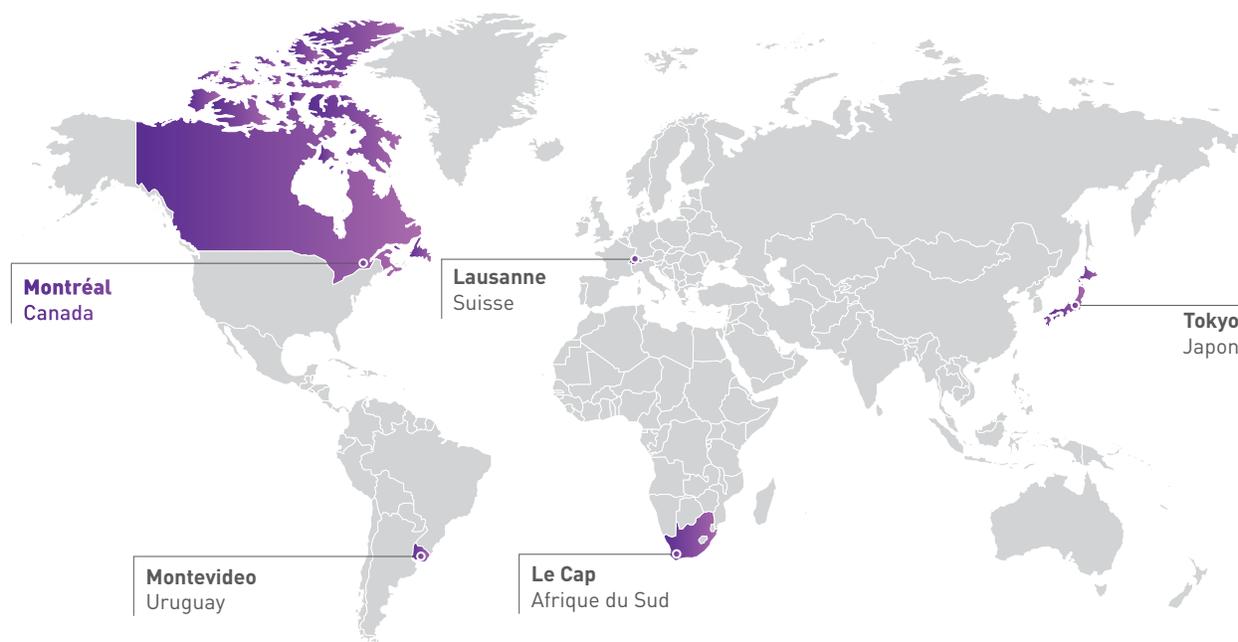
Sir Craig Reedie, président

BUREAUX RÉGIONAUX DE L'AMA

Les bureaux régionaux de l'AMA au Cap, à Lausanne, à Montevideo et à Tokyo jouent un rôle clé pour l'engagement des partenaires dans ces régions du monde. Les activités des bureaux régionaux s'articulent autour des priorités organisationnelles. En particulier, ils facilitent la collecte des contributions à l'AMA dans chaque région, assurent la liaison avec les autorités publiques et les organisations sportives régionales, aident les partenaires régionaux à développer leurs programmes antidopage ainsi qu'à atteindre et à maintenir leur conformité au Code

mondial antidopage, et appuient les programmes des organisations régionales antidopage et les programmes d'éducation.

Le bureau de Lausanne remplit un rôle spécial en tant que premier point de contact et de soutien intégré pour les fédérations internationales, les autres partenaires du Mouvement sportif et d'autres partenaires à l'échelle régionale. De plus, le bureau de Lausanne est l'hôte du Symposium annuel de l'AMA, décrit à la page 42.



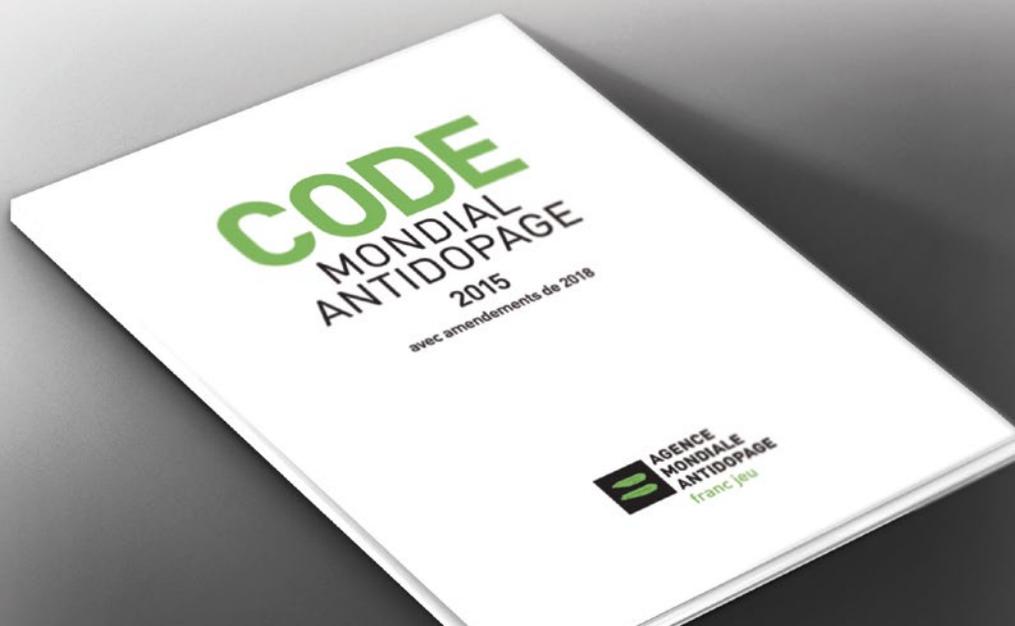




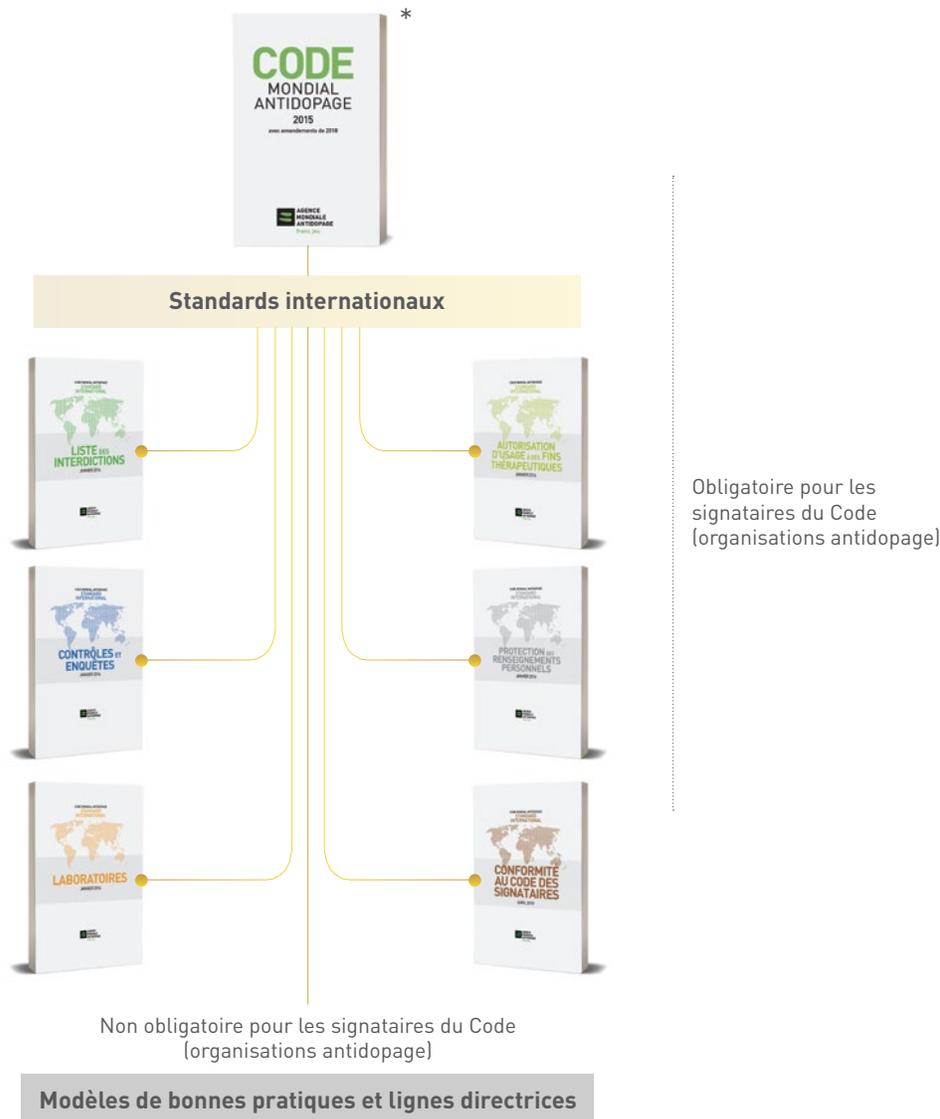
Le Code mondial antidopage et le Programme mondial antidopage

Le Code mondial antidopage (le Code) et le Programme mondial antidopage qui l'appuie ont pour but de :

- protéger le droit fondamental des sportifs de participer à des activités sportives exemptes de dopage, promouvoir la santé et garantir ainsi aux sportifs du monde entier l'équité et l'égalité dans le sport;
- veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité des programmes antidopage aux niveaux international et national en matière de détection, de dissuasion et de prévention du dopage.



Les principaux éléments du Programme mondial antidopage et la manière dont ils sont interreliés sont décrits ci-dessous.



* Le Code étant un document non gouvernemental qui ne s'applique qu'aux organisations sportives, la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO constitue le cadre juridique en vertu duquel les gouvernements traitent certaines questions de dopage qui sont hors du domaine du Mouvement sportif.

Le Code mondial antidopage, sur lequel se fonde la mission de l'AMA, est le document de base qui harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques du monde entier. Il est accompagné de six Standards internationaux destinés à harmoniser les pratiques des organisations antidopage (OAD) dans divers domaines : les contrôles,

les laboratoires, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, la Liste des substances et méthodes interdites (la Liste), la protection des renseignements personnels et la conformité.

L'AMA soutient et aide les OAD au quotidien dans divers aspects de leurs programmes antidopage.

LA RÉVISION DU CODE 2021 ET LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE DOPAGE DANS LE SPORT

En novembre 2017, le Conseil de fondation a consenti à la révision du Code et des Standards internationaux correspondants. La première des trois phases du processus de consultation des partenaires a été lancée en décembre et culminera avec l'acceptation des modifications au Code et aux Standards lors de la prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport qui se tiendra en novembre 2019 à Katowice, en Pologne. Le Code révisé entrera en vigueur le 1er janvier 2021.

À l'égard des Standards, l'Agence sollicite les commentaires sur ce qui précède, sauf pour la Liste, qui est révisée annuellement dans le cadre d'un processus de consultation distinct. L'Agence sollicite également les commentaires sur les deux nouveaux Standards suivants :

- le Standard international pour l'éducation (SIE), dont le Comité exécutif de l'AMA a approuvé le développement en novembre 2017;

- le Standard international pour la gestion des résultats (SIGR), dont le principe a été présenté au Comité exécutif de l'AMA et au Conseil en mai 2018.



Concernant la planification de la Conférence, l'AMA a conclu avec les autorités polonaises une entente qui confirme les responsabilités de chaque partie à l'égard du financement, de l'organisation et de la tenue de l'événement. En 2018, l'Agence a constitué une équipe chargée de l'organisation, composée de représentants de la Pologne et de membres du personnel de l'AMA, et a amorcé le processus de planification.

VIOLATIONS DES RÈGLES ANTIDOPAGE

- En avril 2018, l'AMA a publié son Rapport 2016 sur les violations des règles antidopage (VRAD), qui présente les premières statistiques sur les VRAD en vertu du Code révisé.
- 1 595 VRAD concernant des personnes de 117 nationalités et de 112 sports ont été enregistrées en 2016.
- 1 326 VRAD proviennent de résultats d'analyse anormaux.
- 269 VRAD résultent de preuves non analytiques (renseignements).
- Sur ces 269 VRAD, 248 ont été commises par des sportifs et 21 par des membres du personnel d'encadrement.

GESTION DES RÉSULTATS 2017

En vertu du Code, l'AMA peut exercer son droit d'appel quand les sanctions imposées ne respectent pas le Code. En 2017, l'Agence a examiné 2 685 décisions, dont 29 ont fait l'objet d'un appel.

Parmi les 29 décisions portées en appel par l'AMA :

8 ont été admises par le Tribunal arbitral du sport (TAS)	1 a été admise par un organisme national d'appel	1 a été retirée auprès du TAS	3 ont été retirées auprès d'un organisme national d'appel
12 étaient toujours en instance devant le TAS	2 étaient toujours en instance devant un organisme national d'appel	2 ont été réglées hors cour	

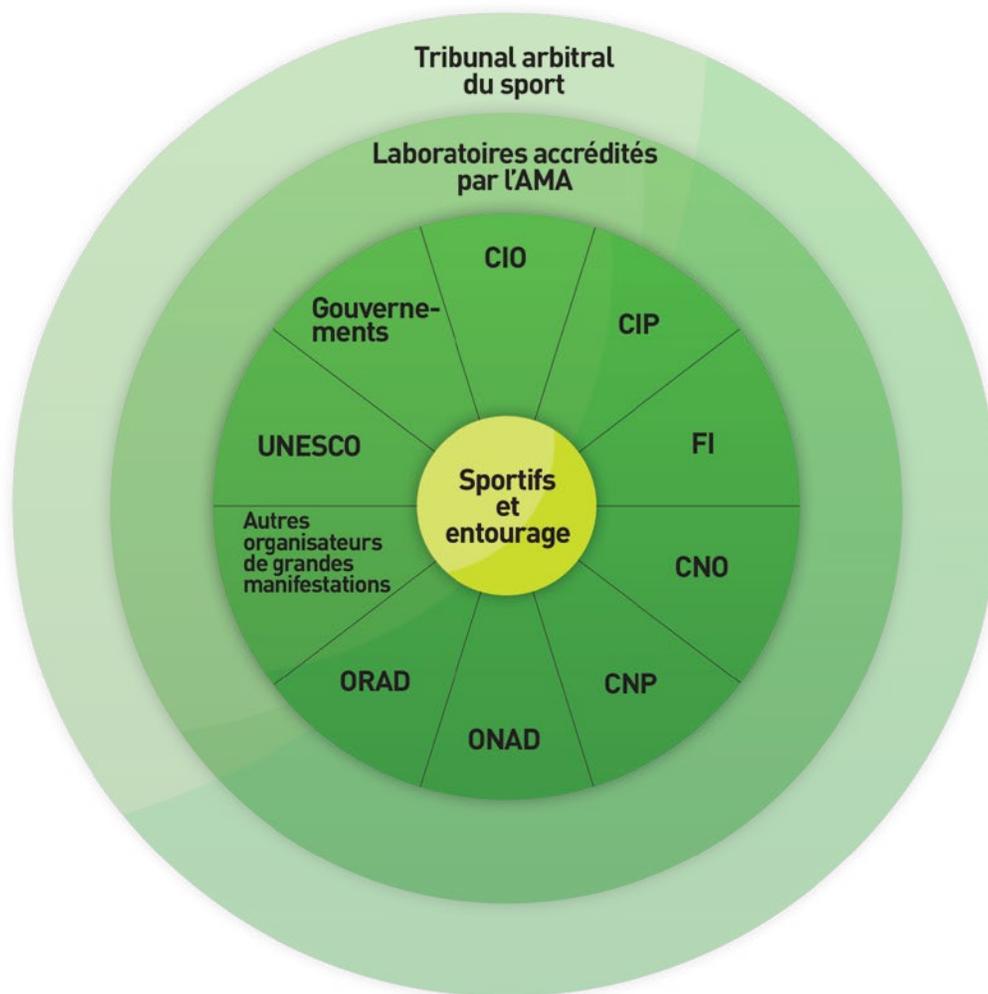
De plus, parmi les décisions portées en appel par l'AMA avant 2017 :

5 ont été admises par le TAS	1 a été admise par un organisme national d'appel
-------------------------------------	---



Nos partenaires

La lutte contre le dopage exige le ralliement d'un réseau mondial de partenaires, illustré ci-dessous, au sein duquel chacun joue un rôle pour éliminer le dopage dans le sport. Ensemble, nous devons assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage, ainsi que la conformité des organisations antidopage (OAD) du monde entier. Nous le faisons pour une raison : protéger le droit des sportifs à un sport propre et promouvoir ainsi la santé, l'équité et l'égalité dans le sport.



Sportifs

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), un sportif est une personne qui concourt dans un sport au niveau international ou national. Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. L'Agence s'efforce de créer un contexte équitable afin que les sportifs puissent poursuivre l'excellence grâce à leurs talents naturels.

Entourage

Tout entraîneur, soigneur, directeur sportif, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical, parent ou toute autre personne qui travaille avec ou qui traite un sportif.

Gouvernements

Par l'adoption de lois et l'élaboration de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas.

Comité international olympique (CIO)

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA 50 % de son budget. C'est l'organe directeur du Mouvement sportif, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux olympiques, le CIO est responsable du programme antidopage, sous la supervision des équipes d'observateurs indépendants (OI) de l'AMA.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Au niveau international, l'AMA collabore avec l'UNESCO pour promouvoir le franc jeu et le sport propre par une stratégie internationale de coopération, d'éducation et de renforcement des capacités.

Comité international paralympique (CIP)

C'est l'organe directeur du Mouvement paralympique, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux paralympiques, le CIP est responsable du programme antidopage, sous la supervision des équipes d'observateurs indépendants (OI) de l'AMA.

Fédérations internationales (FI)

Les FI sont tenues en vertu du Code de mener diverses activités antidopage, dont des contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage (VRAD).

Organisations nationales antidopage (ONAD)

Les ONAD sont les organisations responsables du contrôle des sportifs nationaux en compétition et hors compétition, du contrôle des sportifs d'autres pays participant à une compétition à l'intérieur des frontières de la nation concernée, de la mise en place de programmes d'éducation et de l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage (VRAD).

Organisations régionales antidopage (ORAD)

Les ORAD regroupent plusieurs pays plus petits ou moins développés, où il n'y a pas de programme antidopage de qualité, afin de développer des programmes antidopage régionaux conformes au Code.

Comités nationaux olympiques (CNO)

Les règles du CIO exigent des CNO qu'ils s'assurent que le Code est respecté. Les CNO ont, de facto, le statut d'ONAD dans les pays où il n'y a pas d'ONAD.

Comités nationaux paralympiques (CNP)

Les règles du CIP exigent des CNP qu'ils s'assurent que le Code est respecté.

Organisateurs de grandes manifestations (OGM)

Les OGM servent d'organisations responsables pour toute manifestation continentale, régionale ou internationale (comme le CIO et le CIP).

Laboratoires accrédités par l'AMA

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale s'appuie sur un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, communiquent les résultats d'analyse et saisissent l'information dans le Système d'administration et de gestion antidopage.

Tribunal arbitral du sport (TAS)

Le TAS est une institution offrant des services dans le but de faciliter la résolution des litiges en matière de sport par la voie de l'arbitrage ou de la médiation au moyen d'une procédure adaptée aux besoins spécifiques du monde sportif. L'AMA dispose d'un droit d'appel au TAS pour les cas de dopage sous la juridiction d'organisations ayant mis en place le Code.

Bien que l'AMA atteigne ses objectifs en collaborant avec les OAD du monde entier, notre financement provient à parts égales des gouvernements et du Mouvement sportif. Vous trouverez ci-dessous quelques faits saillants de cette collaboration en 2017. Pour les organisations nationales antidopage (ONAD)

et les organisations régionales antidopage (ORAD), veuillez vous reporter à la section Renforcement des capacités à la page 41.

GOVERNEMENTS

Les gouvernements du monde entier sont des partenaires clés dans la lutte contre le dopage dans le sport. Par l'adoption de lois et l'élaboration de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas. En bref, la participation robuste et soutenue des gouvernements est essentielle à la protection des sportifs propres.

En 2017, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement à lutter contre le dopage dans le sport et à rendre l'AMA plus forte. Ils ont renouvelé et augmenté leur engagement financier envers l'Agence, mené un éventail d'activités et démontré une solide volonté politique, notamment lors des réunions intergouvernementales tenues dans cinq régions du monde et réunissant des ministres des Sports, des hauts fonctionnaires et des leaders clés de la lutte antidopage. Les gouvernements ont également affiché un niveau élevé d'implication lors de la Conférence des parties tenue dans le cadre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport (la Convention) de l'UNESCO en septembre, à Paris.

L'AMA a participé activement aux réunions régionales et à la Conférence des parties de l'UNESCO en présentant les progrès accomplis dans la lutte contre le dopage dans le sport et en exposant les problèmes auxquels les gouvernements devront s'attaquer en particulier à l'avenir. Lors de réunions multilatérales ou bilatérales, l'AMA a saisi toutes les occasions de s'allier à ses partenaires gouvernementaux afin de renforcer l'AMA et, ainsi, le système mondial antidopage. En particulier :

En **Europe**, l'AMA a assisté aux réunions du Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) afin de donner des détails et des éclaircissements sur les enjeux abordés lors des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation de l'Agence. L'AMA a également tenu diverses réunions bilatérales avec des représentants

de l'Union européenne. Tout au long de 2017, l'accent a principalement porté sur les discussions concernant le Standard international pour la conformité au Code des signataires entré en vigueur en avril 2018, le budget pluriannuel de l'AMA et la protection des renseignements personnels.

En **Asie/Océanie**, où trois Jeux olympiques se tiendront sur une période de quatre ans, les gouvernements se sont réunis lors de la 14^e réunion ministérielle intergouvernementale Asie/Océanie sur la lutte contre le dopage dans le sport, qui a eu lieu à Hangzhou, en Chine. Les gouvernements ont profité de cette réunion pour faire état des mesures qu'ils prennent pour protéger les sportifs propres et pour reconnaître l'importance de remplir leurs responsabilités aux termes de la convention de l'UNESCO et du Code 2015. Ils ont également réitéré leur appui envers une AMA solide en tant qu'organisme international de réglementation dans la lutte antidopage. Ils ont souligné leur coopération avec l'AMA et signifié leur appui solide envers les activités menées par l'Agence pour aider, appuyer et promouvoir les organisations régionales antidopage (ORAD) et le développement des organisations nationales antidopage (ONAD).

En **Afrique**, en août, l'Union africaine (UA) a tenu un premier forum africain antidopage aux Seychelles, qui a réuni les leaders de l'antidopage dans le sport. La réunion a permis aux participants de discuter de la façon de développer ou d'améliorer les stratégies de lutte contre le dopage, de renforcer leurs capacités, de sensibiliser les partenaires et de mieux comprendre leurs rôles et fonctions respectifs. L'AMA a appuyé l'UA dans l'organisation de cette importante réunion, a présenté ses priorités et a contribué à l'identification des secteurs d'action clés.

Dans les **Amériques**, en avril, l'AMA a participé aux assemblées générales du Conseil des sports ibéro-américain (CID), du Conseil des sports des Amériques, du Conseil sud-américain des sports (CONSUDE) et du Conseil des sports d'Amérique

centrale et des Caraïbes (CONCECADE), qui ont eu lieu à Saint-Domingue, en République dominicaine. Ces importantes réunions ont permis à l'AMA d'expliquer ses priorités et d'échanger des points de

vue et des préoccupations avec des ministres et des représentants gouvernementaux des Amériques (du Sud, centrale et du Nord).

ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

Pour lutter contre le dopage dans le sport et changer les mentalités, la collaboration des autorités publiques ne suffit pas. Il faut également l'implication d'organisations intergouvernementales qui unissent leurs forces pour changer la donne. En plus de travailler avec les gouvernements, l'AMA a collaboré étroitement avec plusieurs organisations intergouvernementales, dont l'UNESCO, Interpol, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Au fil des ans, le partenariat de l'AMA avec l'UNESCO s'est avéré le partenariat le plus actif et celui ayant la plus grande portée, et 2017 n'a pas fait exception. L'AMA a continué d'insister sur l'importance de ratifier la Convention, ce qui a convaincu quatre autres pays d'y adhérer, soit la République démocratique populaire lao, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Yémen. Cela porte le total à 187 pays, représentant 99 % de la population mondiale.

En prévision de la sixième Conférence des Parties de l'UNESCO en septembre, l'AMA a mené diverses activités destinées à renforcer l'appui des gouvernements à la Convention, et le président et le directeur général de l'AMA ont participé à cet événement de deux jours. L'Agence a également

travaillé en étroite collaboration avec le secrétariat de l'UNESCO, avec les États parties à la Convention de chaque région et avec leur délégation à l'UNESCO afin de faire avancer les choses dans certains secteurs prioritaires : l'offre d'une éducation fondée sur les valeurs, la mise en œuvre d'un cadre de conséquences dans les cas de non-conformité à la Convention et le partage d'informations entre les agences gouvernementales et leurs ONAD. Les gouvernements du Japon, du Danemark et du Chili ont pris l'initiative de soumettre des résolutions qui ont été adoptées par tous les États parties.

Toujours concernant la Convention, l'AMA a poursuivi son implication dans le Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport, le Bureau de la Conférence des Parties et la sixième conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI), qui s'est tenue en juin à Kazan, en Russie.

Ce qui précède n'est qu'un sous-ensemble de la coopération plus large de l'AMA avec les gouvernements, car l'Agence mène également un éventail d'activités opérationnelles. Par exemple, en mars, un record de 33 ministres et hauts fonctionnaires ont assisté au Symposium annuel de l'AMA à Lausanne.

MOUVEMENT SPORTIF

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA la moitié de son budget. Selon le Code, le CIO et le CIP sont responsables du programme antidopage des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, respectivement.

Les FI sont tenues en vertu du Code de mener diverses activités antidopage, notamment des contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage.

En 2017, à l'invitation du CIO et du CIP, l'AMA s'est préparée à envoyer des équipes d'observateurs indépendants (OI) et des équipes de sensibilisation aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de PyeongChang 2018. Les équipes d'OI de l'AMA supervisent tous les aspects du programme antidopage, notamment la planification de la répartition des contrôles, la sélection des sportifs devant être soumis à des contrôles, la notification en cas de contrôle du dopage, la procédure d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), la chaîne de sécurité, l'analyse des échantillons et la gestion des résultats.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

L'AMA appuie les FI dans leur lutte contre le dopage. Plus d'une centaine au total, les FI (olympiques, paralympiques, reconnues par le CIO, etc.) possèdent chacune une expérience et une expertise antidopage particulière. Afin de réaliser son mandat, l'AMA s'efforce d'établir et de maintenir une bonne communication, ainsi que des relations mutuellement profitables, avec les dirigeants et les contacts opérationnels responsables de la lutte contre le dopage dans les FI.

En 2017, l'AMA a consacré une grande partie de ses activités liées aux FI aux aspects suivants :

- Promotion de la mise en œuvre et de la pratique du Code 2015 et des Standards internationaux, et élaboration de programmes antidopage de qualité, en assurant la liaison et la coordination avec les FI et les organisations qui les chapeautent.
- Soutien aux FI concernant l'application de leurs mesures correctives à la suite de l'évaluation faite par l'AMA de leurs questionnaires respectifs sur la conformité au Code et des audits de conformité individuels.

En 2017, 38 FI ont reçu un rapport de mesures correctives. À la fin de 2017, une FI (la Fédération internationale de tir à l'arc) avait remédié à toutes les non-conformités.

À la fin d'avril 2018, 62 FI de plus avaient reçu leur rapport de mesures correctives.

Pendant toute l'année 2018 jusqu'à la fin août, 30 FI avaient appliqué avec satisfaction toutes leurs mesures correctives, de sorte que 31 % des FI ont maintenant exécuté avec succès le programme de questionnaire sur la conformité au Code. Les 68 FI restantes bénéficient encore du soutien continu du service des relations avec les FI et de l'Unité de la conformité de l'AMA pendant qu'elles travaillent sur leurs autres mesures correctives.

Outre le programme du questionnaire sur la conformité au Code, quatre FI ont été auditées entre 2017 et la fin août 2018 (la Fédération internationale de handball, la Fédération internationale de football association, la Fédération internationale de gymnastique et la Fédération internationale de judo).

- Aide apportée aux FI dans la gestion des résultats de l'Enquête McLaren.

En février 2017, l'AMA a rencontré les FI et d'autres OAD pour discuter du suivi de la deuxième partie du Rapport de l'Enquête McLaren, publiée le 9 décembre 2016.

L'objectif de la rencontre était d'aider les OAD à trouver tous les éléments disponibles sur le site Web du dossier des preuves et de décider s'il convient ou non de poursuivre les sportifs mentionnés dans le Rapport pour violation de leurs règles et règlements antidopage respectifs, et dans quelle mesure.

Il a été clairement mentionné au cours de la rencontre que l'Enquête McLaren a été lancée afin de déterminer s'il pouvait exister des preuves de manipulations institutionnalisées des procédures de contrôle du dopage en Russie et non d'identifier des sportifs ayant pu bénéficier d'actes de falsification visant à dissimuler des résultats de contrôles du dopage positifs ou y prendre part. À l'époque, les seules preuves disponibles étaient celles que le professeur McLaren avait pu dévoiler, de sorte qu'il pouvait en définitive ne pas y avoir suffisamment de preuves pour imposer des sanctions en raison d'éventuelles VRAD à certains des sportifs identifiés dans le rapport.

Malgré tout, aux termes des obligations que leur impose le Code, les OAD devaient :

- examiner les preuves mises à leur disposition sur chaque sportif dans leur sport respectif ou qui relèvent de leur compétence;
- associer les renseignements issus de l'enquête aux informations dont elles disposent et que l'équipe d'enquête ne pouvait connaître;
- déterminer si les preuves sont suffisantes ou non pour poursuivre en raison d'une VRAD ou s'il convient d'approfondir l'enquête ou d'entreprendre des contrôles ciblés;
- informer l'AMA du résultat de cet exercice, en l'occurrence leur décision de poursuivre ou non leurs sportifs respectifs pour des VRAD.

Puis, en décembre 2017, le service Renseignements et enquêtes de l'AMA a rencontré plus de 60 représentants de FI et d'autres OAD afin de partager de l'information importante provenant de la base de données du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) du laboratoire de Moscou auparavant accrédité par l'AMA, acquise par Renseignements et enquêtes en octobre. La base de données du SGIL contient toutes les données sur les contrôles effectués entre janvier 2012 et août 2015 et complète ainsi le processus de gestion des résultats mentionné ci-dessus.

Encore une fois, toutes les OAD concernées ont été appelées à déterminer s'il convient ou non

d'imposer des sanctions individuelles à leurs sportifs respectifs ayant été identifiés par l'Enquête McLaren, dans les rapports du CIO (Oswald et Schmid) et dans la base de données du SGIL, et, le cas échéant, dans quelle mesure.

L'AMA a fait de son mieux, et continuera de faire tout son possible, pour aider les OAD à gérer leurs résultats. En tant qu'organisme de réglementation mondial, l'AMA supervise le processus et conserve son droit d'appel de toute décision devant le Tribunal arbitral du sport.







Relations avec les sportifs

Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. Notre stratégie de relations avec les sportifs vise à mobiliser et à responsabiliser les sportifs, quel que soit leur niveau, en les renseignant sur le Code, les règles qui les concernent et les conséquences du dopage.

COMITÉ DES SPORTIFS

Guidé par les valeurs fondamentales d'intégrité, d'authenticité et d'équité, le rôle du Comité des sportifs de l'AMA, en tant que principal porte-parole des sportifs à l'échelle mondiale, est de protéger l'intégrité du sport propre.

En 2017, à la suite de plusieurs séances de planification, le Comité des sportifs a développé, puis entériné en octobre, une stratégie révisée axée sur les éléments suivants qui guideront son travail dans les années à venir afin de mobiliser efficacement les membres et la communauté internationale.

DÉFENSE

Pour renforcer l'intégrité du sport propre, le Comité évaluera les tendances et les besoins actuels en matière de lutte contre le dopage et défendra une position de façon proactive au nom des sportifs du monde entier.

Ainsi, il :

- dirigera la portion antidopage de la Charte des droits des sportifs;
- rassemblera de l'information sur les tendances en matière de lutte contre le dopage dans les communautés et les régions pertinentes et collaborera dans le but d'offrir leadership et positionnement.

ENGAGEMENT

Afin d'être le principal porte-parole des sportifs propres, le Comité manifestera son leadership et partagera ses connaissances à l'égard de l'éducation, des règles et des politiques en matière de lutte contre le dopage dans les communautés appropriées et lors des événements opportuns.

Ainsi, il :

- organisera, en 2018, un forum mondial des sportifs ciblant les leaders parmi les athlètes et visant à transmettre de l'information sur le leadership éclairé et le transfert de connaissances en matière de lutte contre le dopage;
- rencontrera les leaders parmi les athlètes et leur fournira le savoir et les outils nécessaires pour diffuser des renseignements sur les politiques, la représentation et les mesures appropriées.

GOUVERNANCE

Pour protéger l'intégrité du sport propre et en tant que principal porte-parole des sportifs propres, le Comité contribuera à la gouvernance antidopage indépendante et efficace et fera en sorte de l'influencer.

Ainsi, il :

- continuera de participer à la revue de la gouvernance de l'AMA qui vise à offrir des conseils indépendants et à renforcer la voix des sportifs au sein du mouvement antidopage;
- concevra et appliquera un modèle de gouvernance pour le Comité en passant par le recrutement de membres à l'échelle internationale; et
- explorera la représentation du Comité des sportifs dans le cadre d'autres programmes et comités clés de l'AMA.

La force du Comité demeure son degré élevé d'engagement envers la cause du sport propre et du mouvement antidopage. Ses membres ont profondément à cœur de faire entendre clairement la voix des sportifs propres et de se prononcer sur les enjeux qui concernent directement les sportifs.

Au Symposium annuel de l'AMA en mars, le Comité a tenu un atelier regroupant divers partenaires qui a permis de faire avancer le projet de la Charte antidopage des droits des sportifs. S'adressant aux délégués, la présidente du Comité, Beckie Scott, est revenue sur les scandales liés au dopage de 2016 qui ont mené aux enquêtes Pound et McLaren

de l'AMA. Elle a attiré l'attention des participants sur les nombreux appels lancés par les sportifs qui réclament que leurs droits à un sport propre et équitable soient reconnus et protégés. Fort de l'appui enthousiaste manifesté par les délégués au Symposium et, depuis, par de nombreux autres intervenants dans le monde entier, le Comité est allé de l'avant avec la version préliminaire de la Charte dont il espère intégrer les principes fondamentaux au Code 2021. Par conséquent, le Comité consulte des sportifs du monde entier afin de s'assurer de bien comprendre ce qui, à leur avis, devrait être inclus dans cette charte.



Comité des sportifs 2017*

Beckie Scott, présidente
Canada
Ski de fond

Tony Estanguet
France
Canoë slalom

Greta Neimanas
États-Unis
Para-cyclisme

Richard Schmidt
Allemagne
Aviron

Victoria Aggar
Royaume-Uni
Para-aviron

Petr Koukal
République tchèque
Badminton

Adam Pengilly
Royaume-Uni
Skeleton

Chiel Warners
Pays-Bas
Athlétisme-décathlon

Felipe Contepomi
Argentine
Rugby

Tegla Laroupe
Kenya
Athlétisme

Teddy Riner**
France
Judo

Hayley Wickenheiser
Canada
Hockey sur glace

Kirsty Coventry
Zimbabwe
Natation

Andréanne Morin
Canada
Aviron

Angela Ruggiero
États-Unis
Hockey sur glace

Lauryn Williams
États-Unis
Athlétisme/bobsleigh

Matt Dunn
Australie
Natation

Koji Murofushi
Japon
Lancer du marteau

Ben Sandford
Nouvelle-Zélande
Skeleton

* Sport(s) dans lequel (lesquels) le membre du Comité concourt ou a concouru au niveau élite.

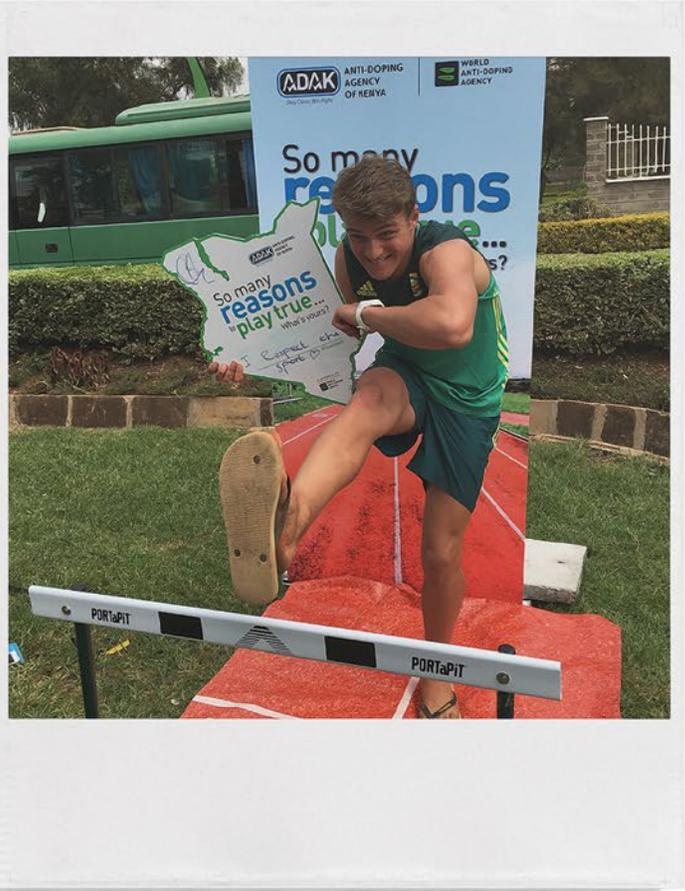
** A démissionné du Comité en juillet 2017

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION ET DE SENSIBILISATION « HÉRITAGE »

Le programme de sensibilisation de l'AMA a été créé en 2001 pour faire la promotion du sport propre lors de grandes manifestations multisports partout dans le monde. Plus tard, le Programme de Sensibilisation « héritage » a été lancé afin d'apporter un soutien direct additionnel aux organisations antidopage (OAD) dans l'élaboration et la réalisation de leurs programmes de sensibilisation visant à faire la promotion du sport propre lors de manifestations à épreuve/sport unique. La différence entre le Programme de sensibilisation et le Programme de Sensibilisation « héritage » est l'approche de partenariat adoptée dans la planification, l'exécution et l'attribution des ressources financières. L'OAD et l'AMA se partagent la responsabilité de tous les aspects liés au développement du Programme de Sensibilisation « héritage », y compris la planification, la mise en place et les coûts. L'exécution du programme est également assurée « en partenariat ». Toute la documentation marketing produite par l'AMA est fournie aux OAD, qui peuvent la réutiliser à l'avenir.

En 2017, l'AMA a exécuté le Programme de sensibilisation « héritage » dans le cadre des événements suivants :

- Du 16 au 26 février 2017 : Partenariat avec la Fédération mondiale de curling au Mondial 2017 VoIP Defender de curling junior à Gangneung, en Corée du Sud.
- Du 12 au 16 juillet 2017 : Partenariat avec l'Association internationale des fédérations d'athlétisme, l'Unité d'intégrité de l'athlétisme et l'Agence antidopage du Kenya dans le cadre des Championnats du monde d'athlétisme jeunesse à Nairobi, au Kenya.
- Du 24 septembre au 1er octobre 2017 : Partenariat avec la Fédération internationale des Sociétés d'aviron (FISA) pendant les Championnats du monde à Sarasota, aux États-Unis.
- Du 28 novembre au 5 décembre 2017 : Activité de partenariat avec la Fédération internationale d'haltérophilie pendant les Championnats du monde à Anaheim, aux États-Unis.



MODÈLE DE SENSIBILISATION

L'AMA a conçu une solution clés en main à l'intention des OAD pour leurs propres initiatives de sensibilisation. La trousse de démarrage offerte gratuitement comprend des bannières Franc Jeu, des dépliants sur l'antidopage, des vidéos, des logos de partenaires et les quiz Franc Jeu et Jeunesse. Plus de 157 OAD ont adopté le nouveau modèle depuis 2010. Voici celles qui y ont adhéré en 2017 :

- Fédération internationale d'escrime
- Commission nationale antidopage de la Barbade
- Agence nationale antidopage de la République de Moldova
- Antidopaje Venezuela
- Agence nationale antidopage d'Azerbaïdjan
- Agence nationale antidopage d'Allemagne
- World Arm Wrestling Federation
- World Association of Kickboxing Organizations
- Agence nationale antidopage d'Argentine
- Comité olympique de Taipei chinois
- Agence nationale antidopage du Paraguay
- Association internationale des Jeux mondiaux



CAMPAGNE DE SENSIBILISATION FRANC JEU ET QUIZ FRANC JEU

En mars 2017, au cours du Symposium annuel de l'AMA, l'Agence a lancé sa campagne de sensibilisation sur les nombreuses raisons de « Jouer franc jeu ». Depuis, la campagne a servi dans le cadre d'activités de sensibilisation et d'activités de sensibilisation du programme « héritage » dans le monde entier. Elle fait suite à la campagne « Dis NON! au dopage », lancée en 2011, et à la campagne « Tout athlète a droit à un sport propre », lancée en 2013.

Les sportifs, leur entourage et d'autres intervenants sont invités à ajouter leur propre motivation à jouer franc jeu sur un petit tableau blanc affichant un logo

de l'AMA et sur lequel les mots « Franc Jeu » sont déjà inscrits. Les participants sont invités à poser pour une photo, à échanger sur les médias sociaux et à mettre les autres au défi d'expliquer leurs motivations.

En 2017, la pierre angulaire du programme de sensibilisation, les quiz Franc Jeu et Jeunesse, a été lancée sous forme d'applications mobiles. Ces précieux outils sont disponibles dans l'App Store (pour les appareils IOS) et dans Google Play (pour les appareils Android) sous « WADA Quiz » et « WADA Youth ».



Renforcement des capacités



Collaborer avec les organisations nationales et régionales antidopage et les fédérations internationales pour renforcer les capacités antidopage, y compris par le biais de l'organisation du Symposium annuel de l'AMA.

La communauté mondiale antidopage se compose d'organisations nationales antidopage (ONAD), d'organisations régionales antidopage (ORAD), de fédérations internationales (FI), d'organismes responsables de grandes manifestations (OGM) et d'autres partenaires essentiels à la lutte pour un sport propre. En dépit des différents rôles et responsabilités de toutes ces organisations, notre but commun est la protection du sport propre et l'intégrité des compétitions.

L'AMA se fait le partenaire des organisations antidopage (OAD) en les aidant à répondre aux exigences du Code mondial antidopage. Elle travaille tous les jours avec les OAD afin de faciliter la collaboration, de mettre à profit les ressources, de renforcer les capacités et de maximiser les occasions de faire progresser le sport propre.

FÉDÉRATIONS INTERNATIONALES

Veillez vous reporter à la section Mouvement sportif à la page 30.

ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE

Les ONAD sont les seuls partenaires dont le mandat est entièrement consacré à la protection du sport propre. Nous travaillons étroitement avec ces partenaires essentiels de l'AMA pour renforcer le système mondial antidopage.

L'AMA identifie régulièrement les ONAD qui ont besoin d'aide et cherche avec elles à élaborer un plan pour renforcer leurs engagements en matière de lutte contre le dopage.

Le programme de partenariats entre ONAD s'est poursuivi en 2017. Ce programme favorise l'échange de connaissances et accroît la qualité des programmes antidopage des ONAD, à la faveur de partenariats entre des ONAD qui doivent développer des capacités antidopage précises, ou qui cherchent à le faire, et d'autres qui possèdent une expérience et une expertise complémentaires dans le domaine en question. À ce jour, 16 ONAD ont bénéficié du programme. En 2017, l'AMA a participé directement à six nouveaux partenariats officiels entre ONAD, alors que quatre partenariats existants ont été couronnés de succès. Voici les pays dont l'AMA a aidé les ONAD en 2017, que ce soit directement ou par l'entremise du programme de partenariats entre ONAD :



En mai 2017, un groupe d'ONAD et de FI de premier plan se sont réunies en Norvège pour discuter des moyens d'améliorer la collaboration entre OAD. Il est ressorti de cette réunion, organisée conjointement par l'AMA et Antidopage Norvège, que la collaboration entre OAD est un mécanisme important pour favoriser leur conformité au Code. Des lignes directrices révisées ont été élaborées pour la collaboration entre OAD et sont maintenant disponibles sur le site Web de l'AMA.

De plus, l'AMA a animé deux réunions du groupe de travail ad hoc sur les ONAD en 2017. Ce groupe de travail, composé d'éminents experts des ONAD, s'est

réuni pour discuter d'enjeux importants touchant la lutte contre le dopage et a formulé des commentaires à la direction de l'AMA.

ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE

Le programme des ORAD est un moyen permettant à l'AMA d'aider les pays plus petits et les moins développés à mener à bien leurs efforts antidopage et à remplir les exigences du Code. À la fin de 2017, on comptait 16 ORAD dans 134 pays, soit une hausse de deux pays membres depuis 2016. Le partage de ressources humaines et financières entre pays pour aider les Comités nationaux olympiques et les gouvernements dans leur lutte contre le dopage leur permet de collaborer afin de remplir leurs exigences en vertu du Code.

Les bureaux des ORAD fournissent un soutien général sur la gestion du programme antidopage à leurs pays membres, notamment en matière de contrôles et d'éducation. Ce soutien a été crucial pour aider les pays membres à comprendre le Programme de supervision de la conformité au Code et à y adhérer.

L'AMA continue d'accorder un financement à huit ORAD pour l'emploi de personnes à temps plein. Elle fournit aussi un financement additionnel à deux ORAD pour les aider à combler leurs besoins en personnel. Ces subventions se sont traduites par

des progrès importants dans la mise en œuvre de programmes antidopage dans ces régions.

L'AMA a également octroyé des subventions pour des contrôles à toutes les ORAD. En 2017, les ORAD ont effectué 538 contrôles en tout dans le cadre du Programme de bourses pour les contrôles. Ces contrôles ont été effectués dans 77 pays différents et ont mené à quatre résultats d'analyse anormaux. En 2017, les ORAD ont continué de mettre l'accent sur la réalisation de contrôles efficaces et intelligents par le développement de plans rigoureux d'évaluation des risques et de répartition des contrôles dans les pays membres. De plus, les efforts des ORAD ont continué de porter notamment sur l'éducation antidopage, avec une intensification des activités d'éducation et de sensibilisation auprès des 134 pays membres du programme des ORAD.

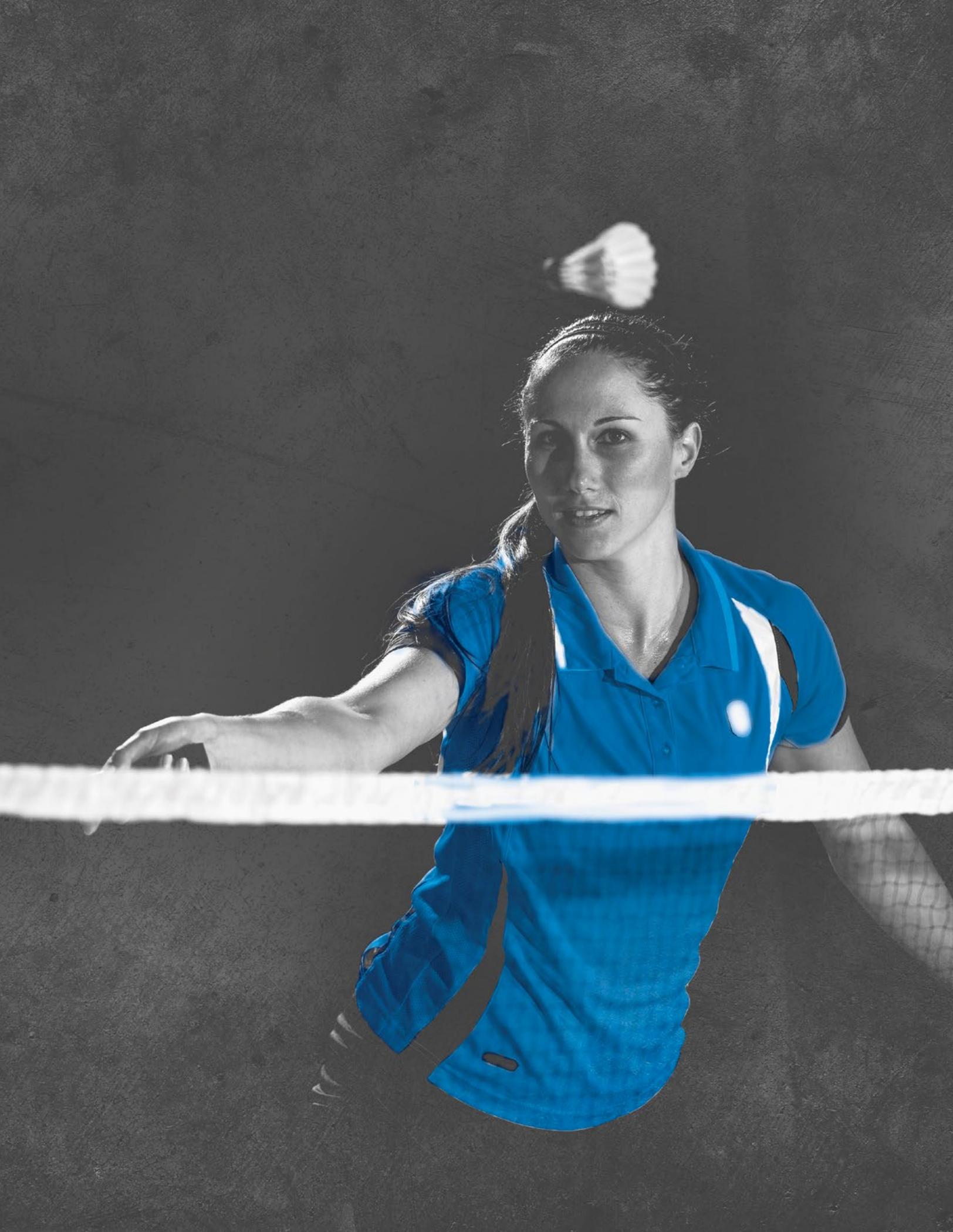
Sans le programme des ORAD, les initiatives antidopage dans certaines régions ne seraient pas au stade de développement qu'elles ont atteint aujourd'hui.

SYMPOSIUM ANNUEL DE L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE 2017

En mars, nos partenaires se sont réunis à Lausanne, en Suisse, pour ce qui est devenu le principal événement antidopage de l'année. La voix des sportifs, la conformité et les lanceurs d'alerte ont été les principaux sujets abordés au 13e Symposium annuel de l'AMA. Lors de cet événement, qui s'est déroulé du 13 au 15 mars sous le thème « Relever nos défis et renforcer l'avenir du sport propre », l'Agence a accueilli une délégation record de plus de 740 délégués de partout dans le monde.

Lors du Symposium de trois jours, qui a bénéficié une fois de plus de l'appui financier de la ville de Lausanne et du Canton de Vaud, les délégués ont manifesté leur soutien à l'égard des éléments suivants :

- le programme amélioré de supervision de la conformité de l'AMA et la mise en œuvre de sanctions calibrées et significatives en cas de non-conformité qui renforceront la confiance des sportifs à l'égard du sport propre;
- les enquêtes et le Programme des lanceurs d'alerte améliorés de l'Agence qui, par l'intermédiaire de la nouvelle plateforme Brisez le silence! de l'AMA, encourageront les sportifs et les autres intervenants à se manifester dans un cadre sûr et confidentiel;
- l'appel des sportifs à l'élaboration d'une Charte des droits et des responsabilités des sportifs, et l'organisation d'un Forum mondial antidopage pour les sportifs en 2018 afin de faire résonner encore plus la voix des sportifs propres;
- la collaboration constructive de tous les partenaires vers l'objectif commun de protection du sport propre.





Conformité au Code



Élaborer et mettre en œuvre un solide Programme de supervision de la conformité dirigé par l'AMA comprenant des sanctions significatives et proportionnées en cas de non-conformité des signataires, grâce à un nouveau Standard international.

Les signataires s'engagent à se conformer aux exigences juridiques, techniques et opérationnelles établies dans le Code mondial antidopage (le Code) et dans les Standards internationaux (Standards). Cette conformité est nécessaire pour veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité des programmes antidopage aux niveaux international et national, afin que les sportifs et les autres partenaires puissent profiter des mêmes programmes antidopage quel que soit le lieu de compétition.

Le Code rend l'AMA responsable de la supervision de la conformité des signataires au Code et aux Standards, ainsi que de l'application des conditions de cette conformité. Le Code exige également des signataires qu'ils rendent compte de leur conformité à l'AMA.

Immédiatement après l'entrée en vigueur du Code 2015 le 1er janvier 2015, la communauté antidopage, sous la supervision de l'AMA, a consacré une bonne partie de ses efforts à la mise en œuvre du Code 2015 et des Standards dans ses règles, règlements, lois et programmes.

PROGRAMME DE SUPERVISION DE LA CONFORMITÉ AU CODE

Pour se préparer à relever les défis qui se présenteront dans l'avenir, en 2015 et 2016, l'AMA a décidé de s'assurer avant tout que les signataires mettent en place des programmes antidopage de qualité et, en réponse à la forte demande des partenaires, que leur conformité fasse l'objet d'une supervision étroite. Pour ce faire, l'AMA a lancé en 2016, puis étendu en 2017, un Programme de supervision de la conformité au Code, certifié ISO9001:2015, qui constitue l'examen le plus approfondi des règles et des programmes antidopage ayant jamais eu lieu et dont l'objectif est de renforcer la confiance des sportifs et du public dans la qualité du travail mené par les organisations antidopage (OAD) du monde entier.

La gouvernance du programme est assurée notamment par un Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) externe et un Groupe de travail interne sur la conformité (Groupe de travail). Le CRC fournit des conseils, des recommandations et des orientations au Comité exécutif, au Conseil de fondation et au Groupe de travail à propos des activités de conformité, de même que dans des cas individuels. Le Groupe de travail est formé de membres du personnel provenant des différents services de l'AMA. Ses activités sont centralisées et coordonnées. Si un cas de non-conformité est relevé, le Groupe de travail entretient un dialogue

ouvert avec le signataire concerné et recommande des mesures correctives. Il apporte au signataire son soutien et son aide afin de lui permettre de résoudre les problèmes selon un échéancier convenu avant que les problèmes soient soumis au CRC.

Le programme comporte les composantes suivantes :

1. Examen des règles/règlements/lois antidopage pour s'assurer qu'ils sont pleinement conformes aux dispositions obligatoires du Code et des Standards.
2. Questionnaire sur la conformité au Code : Ce questionnaire est un outil d'auto-évaluation conçu par l'AMA, en collaboration avec des partenaires, pour évaluer la conformité des signataires aux exigences du Code et des Standards internationaux.

En février 2017, l'AMA a envoyé, par voie électronique, le Questionnaire sur la conformité au Code à 307 signataires du Code – fédérations internationales (FI) et organisations nationales antidopage (ONAD) – pour qu'ils le remplissent et le retournent. Les signataires devaient, dans un délai de trois mois, répondre à une série de questions et fournir des données

sur leur utilisation du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS), le budget et les rapports, les contrôles et les enquêtes, la gestion des résultats, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), les programmes d'éducation, ainsi que la confidentialité des données.

Dès qu'elle a reçu les Questionnaires, l'AMA a procédé à un examen approfondi et a produit des rapports de mesures correctives conçu pour aider les signataires à renforcer leurs programmes antidopage et à établir des priorités au moyen d'un calendrier d'application des mesures correctives. Les mesures correctives du signataire sont vérifiées et, s'il y a lieu, approuvées par le Groupe de travail.

En 2017, l'AMA a transmis le rapport à 79 signataires de façon prioritaire, pour un total de 1 692 mesures correctives. À la fin de 2017, les signataires ont mis en œuvre un total de 265 mesures correctives. Les signataires ont également été encouragés à mettre en œuvre leurs mesures correctives en établissant des priorités et 70 % des mesures correctives considérées comme critiques ont été mises en œuvre avec succès.

3. Programme d'audit : En raison des limites que présente un questionnaire d'autoévaluation, l'AMA mène également des audits en personne auprès des signataires.

Les audits sont menés par des experts de l'AMA dûment formés ainsi que par des spécialistes

externes de la lutte contre le dopage. Ces audits comprennent un processus de mesures correctives, par lequel un délai adéquat est accordé au signataire pour mettre en œuvre (s'il y a lieu) les améliorations requises de son programme antidopage. Comme pour le Questionnaire sur la conformité au Code, le Groupe de travail de l'AMA examine les mesures correctives apportées par les signataires avant d'entreprendre d'autres démarches, si nécessaire.

En 2017, sept ONAD et deux FI ont fait l'objet d'un audit, ce qui a permis d'établir 297 mesures correctives. À la fin de 2017, 82 mesures correctives prioritaires avaient été mises en œuvre.

4. Autres sources : Le Questionnaire sur la conformité au Code et le programme d'audit sont les deux principaux outils que l'AMA utilise pour superviser et évaluer la qualité des programmes antidopage et leur conformité subséquente au Code et aux Standards. Cependant, l'AMA utilise également d'autres sources d'information, dont le système ADAMS, la base de données de gestion des résultats de l'Agence, les enquêtes et tous les renseignements obtenus ou reçus, afin de superviser la conformité des signataires au Code.
5. Soutien continu de l'AMA : L'AMA fournit assistance et conseils aux signataires pour la mise en œuvre du Code et des Standards et pour les mesures de conformité, en particulier si le Programme de supervision de la conformité relève des points à améliorer.

STANDARD INTERNATIONAL POUR LA CONFORMITÉ AU CODE DES SIGNATAIRES

En mai, le Conseil a approuvé l'élaboration d'un cadre proposé par le CRC et prévoyant des conséquences graduées, proportionnées et prévisibles, qui peuvent être imposées en cas de non-conformité au Code d'un signataire. Il implique que l'AMA apporte un nombre limité de changements aux articles du Code portant sur la conformité et rédige un Standard international pour la conformité au Code des signataires. En juin, l'Agence a démarré un processus de consultation des partenaires en deux étapes qui a donné lieu en novembre à l'approbation du Comité exécutif et du Conseil et à l'entrée en vigueur en avril 2018 du SICCS et des modifications apportées au Code.

Le SICCS renforce le Programme de supervision de la conformité de l'Agence et précise :

- les droits et responsabilités des signataires du Code;
- les façons dont l'AMA aide les signataires à être conformes au Code, à le rester ou à le redevenir, le cas échéant;
- les sanctions adaptées, prévisibles et proportionnées qui peuvent être imposées en cas de non-conformité au Code par les signataires, ainsi qu'un processus pour déterminer la non-conformité et les conséquences.

En vertu de ce Standard, les signataires du monde entier sont tenus de respecter les normes élevées énoncées dans le Code, de la même manière que doivent le faire les sportifs.



« Les sportifs, qui doivent répondre à des normes élevées de conformité à l'égard des règles antidopage, ont été très clairs. Selon eux, les signataires doivent respecter des normes tout aussi élevées en vertu du Code. Le SICCS constitue une réponse directe à cette préoccupation des sportifs. À la suite d'un processus exhaustif de consultation des partenaires, nous avons mis au point un standard efficace en un temps record de six mois. Nous sommes d'avis que ce standard changera la donne. D'ailleurs, son approbation à l'unanimité reflète le degré d'importance que les partenaires de l'AMA lui accordent et leur engagement dans la lutte contre le dopage. »

Olivier Niggli, directeur général

SIGNATAIRES NON CONFORMES EN 2017

En novembre 2015, l'Agence antidopage de Russie (RUSADA) a été déclarée non conforme à la lumière des conclusions de la Commission Pound de l'AMA, qui a révélé au grand jour le dopage étendu dans le sport en Russie. RUSADA est demeurée non conforme en 2017. Depuis le début, l'AMA, l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD) et les experts indépendants de l'Agence travaillent sans relâche avec RUSADA à rebâtir un système antidopage digne de confiance et robuste en Russie et à aider RUSADA à redevenir conforme. Les développements majeurs suivants ont eu lieu en 2017 :

- en juin, l'AMA a autorisé RUSADA à poursuivre la planification et la coordination des contrôles avec ses agents de contrôle du dopage, sous la supervision d'experts internationaux nommés par l'AMA et d'UKAD;
- en août, l'AMA a publié une Feuille de route vers la conformité au Code, qui précise les critères de rétablissement auxquels RUSADA doit satisfaire avant que le CRC puisse recommander à l'AMA de déclarer que RUSADA respecte de nouveau le Code. La Feuille de route a été acceptée par RUSADA, le ministère des Sports, le comité national olympique et la commission antidopage publique indépendante de Russie, qui ont tous participé à son élaboration;

- en novembre, le Conseil a entériné la recommandation du CRC selon laquelle RUSADA demeurerait non conforme au Code jusqu'à ce que la Russie remplisse les deux critères restants de la Feuille de route vers la conformité au Code de RUSADA.

Sur recommandation du CRC, le Conseil a déclaré, en novembre 2017, que les trois signataires suivants n'étaient pas conformes au Code, avec effet immédiat :

- le Comité national antidopage équato-guinéen parce qu'il n'avait pas rempli le Questionnaire sur la conformité au Code. Il est redevenu conforme le 12 décembre;
- le Comité antidopage du Koweït, pour son manquement à l'obligation de soumettre un rapport de conformité à l'AMA. Il est redevenu conforme le 16 mai 2018;
- le Département antidopage du Ministère de la Jeunesse et des Sports de Maurice, à cause de mesures antidopage non conformes pour la mise en application du Code.



Éducation



Accroître et renforcer l'éducation axée sur la recherche en matière de lutte contre le dopage, notamment en élaborant un Standard international.

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), les programmes d'éducation visent à éviter que l'esprit sportif soit perverti, afin de prévenir l'usage intentionnel ou involontaire de substances et de méthodes interdites. Le service Éducation de

l'AMA a développé et mis en œuvre de nouveaux programmes et a réussi à susciter un intérêt accru envers les programmes d'éducation antidopage dans le monde entier.

STANDARD INTERNATIONAL POUR L'ÉDUCATION

En 2016, les résultats d'une revue de la littérature actuelle sur la recherche en sciences sociales, commandée par l'AMA, ont confirmé que l'éducation demeure l'un des moyens les plus efficaces et les plus fondamentaux pour changer la culture du dopage dans le sport. En outre, la recherche a clairement indiqué que tous les programmes d'éducation doivent être fondés sur des preuves et évalués sur le plan de l'efficacité. La recherche confirme également qu'il faut en faire davantage pour rehausser l'importance de l'éducation et pour guider les partenaires dans la création de programmes efficaces. Par conséquent, en 2017, il a été proposé que le Comité Éducation de l'AMA explore la faisabilité d'une mise en valeur de l'éducation au sein du Programme

mondial antidopage par la création d'un Standard international pour l'éducation qui comblerait cette lacune. La conformité aux Standards internationaux est obligatoire pour tous les signataires du Code. Le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA ont approuvé cette étude de faisabilité en mai 2017, après quoi un groupe de travail a été mis sur pied pour se pencher sur ce dossier. En novembre 2017, le Comité exécutif et le Conseil de fondation ont approuvé l'élaboration du nouveau Standard, comme le recommandait le groupe de travail. L'ébauche fait l'objet de consultations conformément au Code et aux autres Standards internationaux, en vue d'une approbation en novembre 2019 et d'une entrée en vigueur en janvier 2021.

SUBVENTIONS DE RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

En avril 2017, l'AMA a lancé un appel de candidatures ouvert en vue de son Programme de bourses de recherche en sciences sociales de 2018 portant sur les sujets suivants, notamment :

- Mesurer l'efficacité des interventions et des stratégies antidopage existantes
- Comprendre l'expérience et le rôle du personnel d'encadrement des sportifs dans la promotion du sport propre et la prévention du dopage
- Comprendre le point de vue des sportifs et des partenaires sur la légitimité des règles antidopage et le système antidopage dans son ensemble

Puis, en novembre, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé les recommandations du Comité Éducation de l'AMA concernant la subvention de trois recherches en sciences sociales totalisant 175 946 \$ US, en vertu du programme. Cela faisait suite à l'examen, par le Comité de révision des projets de recherche en sciences sociales, de 37 candidatures de 21 pays.

GUIDE DU SPORT PROPRE À L'USAGE DES PARENTS

Consciente de l'influence constante qu'exercent les parents sur la carrière d'un sportif, l'AMA a produit, et lancé en août, son plus récent outil éducatif : le Guide du sport propre à l'usage des parents. La brochure vise à informer les parents sur des sujets essentiels, afin qu'ils puissent contribuer au développement de sportifs propres en prévenant l'usage des substances et des méthodes interdites dans le sport. Ce sont eux qui façonnent l'éthique personnelle de leurs enfants, qui guide ensuite leurs comportements et leur manière d'envisager le sport pendant toute leur carrière. Selon la recherche, les parents, en tant que groupe, n'ont

pas assez de connaissances sur la lutte contre le dopage. C'est pourquoi il est important qu'ils soient les premiers visés par l'éducation sur cette lutte; ils disposeront ainsi de l'information nécessaire pour guider leur enfant.

Le guide a été traduit en quatre langues et d'autres organisations antidopage ont choisi d'y apposer leur logo. Il a également été intégré à la nouvelle plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA et divers autres partenaires ont manifesté de l'intérêt pour d'autres traductions.

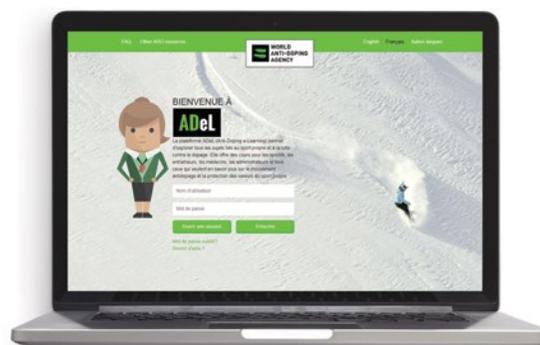


PLATEFORME ADEL (ANTI-DOPING e-LEARNING)

Pendant toute l'année 2017, le service Éducation a été étroitement impliqué dans le développement de la plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA (ADeL), lancée en janvier 2018 pour centraliser les ressources d'apprentissage en ligne de l'Agence. La plateforme ADeL, qui sera enrichie avec le temps, offre actuellement les ressources et cours suivants pour les sportifs, les entraîneurs, les médecins, les administrateurs et tous ceux qui veulent en savoir plus sur le mouvement antidopage et la protection des valeurs du sport propre :

- Programme d'apprentissage pour les sportifs sur la santé et l'antidopage (Athlete Learning Program about Health and Anti-Doping)
- Entraîneurs Franc Jeu
- Trousse d'outils pour les médecins du sport
- Anti-Doping Organizations Kickstart (pour les administrateurs et les nouveaux employés des organisations antidopage)
- Guide du sport propre à l'usage des parents

C'est un grand pas en avant pour l'éducation antidopage. La plateforme ADeL améliorera l'expérience utilisateur de tous les groupes cibles qui souhaitent parfaire leur connaissance des



règles antidopage et leur permettra également de se familiariser avec les concepts d'antidopage et de sport propre. Grâce, en particulier, à l'outil de traduction, cette plateforme change la donne pour de nombreuses OAD, qui n'avaient pas les moyens auparavant de créer leurs propres ressources d'apprentissage en ligne. ADeL n'est pas conçue pour remplacer la formation en personne. Elle permettra néanmoins aux OAD de sensibiliser immédiatement une proportion beaucoup plus élevée de leurs groupes cibles et de mesurer l'impact de leurs programmes.

SYMPOSIUM RÉGIONAL D'AMÉRIQUE LATINE

En juin, le service Éducation a tenu un symposium régional sur l'éducation à Buenos Aires, en Argentine, pour les pays latino-américains. Les buts généraux du symposium étaient d'offrir un forum aux pays pour échanger des idées et ébaucher des stratégies de planification afin de développer des programmes d'éducation antidopage efficaces. Les

participants sont repartis avec de nouvelles idées et stratégies concrètes qui ont depuis été intégrées à des plans d'éducation en cours de mise en œuvre. Trente-sept participants de 14 pays ont pris part au symposium de deux jours qui s'est conclu avec la signature, par tous les pays, de la Déclaration de Buenos Aires.

MANUEL UNIVERSITAIRE SUR LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

L'AMA a poursuivi son partenariat avec la Fédération internationale du sport universitaire pour faire la promotion du manuel universitaire conçu dans le cadre de l'Universiade de Gwangju 2015.

L'Agence a été présente aux Universiades d'été et d'hiver et rencontré des représentants d'associations continentales pour discuter de la mise en œuvre du manuel dans leur région.

PARTENARIAT POUR L'ÉDUCATION - LES VALEURS SPORTIVES DANS LA CLASSE

Le Groupe Partenariat pour l'éducation, qui comprend l'AMA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Comité international olympique (CIO), le Comité international paralympique (CIP), le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et le Comité international pour

le Fair Play (CIFP), a poursuivi ses travaux visant à créer une ressource multidisciplinaire sur les valeurs du sport pour aider les enseignants à dispenser une éducation fondée sur les valeurs. Cette ressource a été finalisée en 2017 et fera l'objet d'un projet pilote en 2018.





Renseignements et enquêtes



Renforcer les pouvoirs d'enquête de l'AMA grâce à des mesures comme la création d'un Réseau de renseignements et d'enquêtes antidopage parmi les organisations antidopage (OAD) et à un programme efficace pour les lanceurs d'alerte.

En 2015, de nouvelles dispositions du Code mondial antidopage (le Code) ont autorisé l'AMA à entreprendre ses propres enquêtes. La Commission indépendante Pound de 2015 (qui a levé le voile sur le dopage généralisé dans l'athlétisme en Russie) et l'enquête indépendante McLaren de 2016 (qui a levé

le voile sur la manipulation institutionnalisée des procédures de contrôle du dopage en Russie) étaient issues de ces nouveaux pouvoirs, tout comme l'a été la mise sur pied du service indépendant Renseignements et enquêtes de l'AMA en 2016.

SERVICE RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES

Le service Renseignements et enquêtes est responsable de la mise en œuvre d'une méthode d'enquête antidopage professionnelle et structurée dans le monde entier. Il se consacre à la collecte de renseignements en faisant appel à des lanceurs d'alerte, en analysant des données et en menant des enquêtes.

En mai 2017, le Conseil de fondation a approuvé la politique et le cadre assurant au service Renseignements et enquêtes une totale indépendance en matière d'enquête. Par souci d'assurer une supervision, le Conseil de fondation a établi une entité indépendante externe pour examiner et auditer annuellement la conduite et le rendement du service Renseignements et enquêtes.

À l'heure actuelle, le service Renseignements et enquêtes est composé de huit membres (un directeur, deux enquêteurs, deux analystes de données, un responsable de l'information confidentielle, et deux coordonnateurs), soit quatre de plus qu'au moment de sa création en octobre 2016.

Le responsable de l'information confidentielle doit assurer la gestion et le recrutement d'informateurs et de lanceurs d'alerte, conformément à la politique sur les lanceurs d'alerte de l'AMA, ainsi que la création d'un réseau mondial constitué des personnes responsables des lanceurs d'alerte au sein des organisations antidopage (OAD) et des autorités chargées de l'application des lois.

RÉSEAU DE RENSEIGNEMENTS ET D'ENQUÊTES ANTIDOPAGE (RREAD)

En 2017, afin d'harmoniser et de renforcer les enquêtes antidopage dans le monde, le service Renseignements et enquêtes a entrepris la mise sur pied du Réseau de renseignements et d'enquêtes antidopage (RREAD). Le RREAD servira de plateforme de soutien et de réseau de ressources pour aider les OAD à mener des enquêtes de haut niveau, complexes et sophistiquées. Le RREAD agira également comme chef de file pour définir

les meilleures pratiques d'enquête et en faire la promotion.

En mai 2017, le service Renseignements et enquêtes a tenu la réunion inaugurale du RREAD à Lyon, en France, au Secrétariat général d'INTERPOL, puis, en mars 2018, la première réunion opérationnelle du RREAD s'est tenue à Helsinki, en Finlande, et a réuni 26 représentants de 15 OAD.

LE POINT SUR LES ENQUÊTES / BRISEZ LE SILENCE!

En raison d'une charge de travail sans cesse croissante et par souci d'efficacité, le service Renseignements et enquêtes a acheté et mis en

œuvre en 2017 un système de gestion de dossiers sécurisé.

En plus de gérer l'échange quotidien de nouvelles informations, à la fin de 2017 le service Renseignements et enquêtes avait exécuté un projet à long terme, 10 enquêtes complexes, une opération d'envergure mondiale avec INTERPOL et comptait 214 dossiers enregistrés, dont la majorité ont été envoyés aux OAD aux fins de suivi.

La majorité des dossiers s'appuyaient sur des informations provenant de lanceurs d'alerte, reçues par l'entremise de la plateforme numérique pour lanceurs d'alerte de l'AMA, appelée « Brisez le silence! » et lancée en mars 2017. À la fin de 2017, Brisez le silence! avait produit 209 signalements.

« Nous comprenons qu'il faut du courage et de la conviction pour prendre la difficile décision d'exprimer ses préoccupations en toute bonne foi. La plateforme Brisez le silence! répond à l'appel des sportifs et d'autres personnes, qui réclament un mécanisme sûr et confidentiel de signalement d'activités contraires au sport propre. Mon rôle est d'assurer que les renseignements fournis sont traités dans la plus grande confidentialité, que les allégations font l'objet d'une enquête approfondie et que les lanceurs d'alerte avec qui nous concluons une entente contractuelle sont informés de la progression de l'enquête et que leurs droits sont protégés. »

Günter Younger, directeur, Renseignements et enquêtes

CAS INDIVIDUELS

COMITÉ D'EXAMEN DE LA LISTE D'ATHLÈTES OLYMPIQUES DE RUSSIE INVITÉS

Le service Renseignements et enquêtes a appuyé le comité d'examen de la liste d'athlètes olympiques de Russie (OAR) invités pour s'assurer que, dans la mesure du possible, seuls les sportifs russes considérés comme « propres » étaient invités à participer aux Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018. Ce service a compilé toute l'information découlant des enquêtes Pound et McLaren, de la base de données du Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL) du laboratoire de Moscou auparavant accrédité par l'AMA, du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'Agence et d'autres sources pour permettre au Comité de déterminer, à partir de faits corroborés, si chacun des 500 sportifs russes proposés pouvait être considéré comme propre ou non. Le Comité a donc basé ses décisions

sur un large éventail de renseignements, comme par exemple les profils stéroïdiens suspects, les incohérences et irrégularités de l'ADN relevées dans le Passeport biologique de l'athlète, les preuves étayées dans les rapports de l'Enquête McLaren et des Commissions Schmid et Oswald du Comité international olympique (CIO), les données de l'AMA et les renseignements fournis par des fédérations internationales et par le groupe de travail responsable des contrôles préalables aux Jeux. Le Comité a pris toutes les décisions par consensus et chaque dossier a été examiné de façon individuelle et anonyme. Résultat, le Comité a recommandé que 111 des 500 sportifs examinés soient exclus des Jeux. Le CIO a suivi la proposition du Comité et le Tribunal arbitral du sport (TAS) a confirmé la procédure.

LABORATOIRE ACCRÉDITÉ PAR L'AMA EN ROUMANIE

Le service Renseignements et enquêtes a terminé son enquête portant sur le laboratoire accrédité par l'AMA à Bucarest, en Roumanie, à la suite d'allégations selon lesquelles ce dernier protégeait des sportifs roumains dopés. Le processus d'enquête consistait à interroger 11 personnes, à saisir et réanalyser des centaines d'échantillons

d'urine et de sang et à examiner la documentation, les courriels et les données librement accessibles du laboratoire. Les allégations ont été confirmées, et les principaux acteurs identifiés et démis de leurs fonctions au laboratoire. En outre, en février 2018, l'accréditation du laboratoire a été suspendue pendant au moins six mois.

AUTORITÉ ANTIDOPAGE DU BRÉSIL

Le service Renseignements et enquêtes a mené une enquête portant sur l'Agence nationale antidopage du Brésil (ABCD). Au total, 18 allégations ont été émises par le biais de Brisez le silence! et elles ont toutes

donné lieu à des enquêtes. Neuf des 18 allégations visaient un employé de haut niveau de l'ABCD, la plus grave étant la divulgation de données ADAMS à des tiers non autorisés par le personnel de l'ABCD.

Dans le cadre de l'enquête, le service a interrogé 12 personnes et examiné des enregistrements audio, des courriels, des communications SMS, les politiques internes de l'ABCD, la législation brésilienne et des données librement accessibles. L'enquête a établi qu'aucune divulgation de données

ADAMS non autorisée n'avait eu lieu. Cependant, elle a permis de mettre au jour une mauvaise gestion des conflits d'intérêts, ainsi que des compétences inadéquates chez certains employés, ce qui a donné lieu à sept recommandations qui ont toutes été acceptées en principe par l'ABCD.

PARTENARIATS

PROJET ENERGIA

Le service Renseignements et enquêtes coopère avec INTERPOL pour appuyer le projet Energia. Cette initiative de renseignement criminel mondiale

aide les pays à comprendre et à combattre le trafic de substances améliorant la performance par des analyses criminelles pertinentes et à jour.

OPÉRATION BARIUM

Le service Renseignements et enquêtes continue d'appuyer l'Opération Barium, une initiative mondiale pilotée par INTERPOL et faisant intervenir des

partenaires des forces de l'ordre du monde entier pour combattre le trafic international de substances améliorant la performance.



Gérer les résultats du Rapport d'enquête McLaren

Après que le New York Times eut fait état d'allégations de dopage systématique en Russie, en mai 2016, l'AMA a lancé l'Enquête McLaren. Puis, en juillet 2016, seulement quelques semaines avant les Jeux d'été de Rio, l'enquête a révélé des manipulations institutionnalisées des procédures de contrôle du dopage en Russie. En décembre 2016, le professeur Richard McLaren a publié la deuxième partie de son rapport d'enquête, qui identifiait les sportifs ayant profité du programme de dopage.

Le scandale du dopage russe a taxé les ressources de nombreux partenaires de l'Agence et, surtout, a été extrêmement éprouvant pour l'AMA et les fédérations internationales (FI), dont la plupart sont encore en train d'en gérer les répercussions.

Peu après la publication du rapport du professeur McLaren le 9 décembre 2016, les OAD ont reçu l'information pertinente pour passer en revue les preuves disponibles, dans chaque cas, avant de décider d'ouvrir une procédure. Depuis, l'AMA a fait et continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour les aider à gérer leurs résultats et à déterminer

s'il y a suffisamment d'éléments de preuve pour établir qu'il y a eu violation des règles antidopage par des sportifs ou des membres de leur personnel d'encadrement.

En novembre 2017, le service Renseignements et enquêtes a réussi à se procurer le SGIL de Moscou auprès d'un lanceur d'alerte. Le SGIL contient les données sur les contrôles réalisés de janvier 2012 à août 2015 sur plus de 63 000 échantillons individuels, y compris les résultats de la procédure d'analyse initiale effectuée sur les échantillons par le laboratoire de Moscou et les profils stéroïdiens correspondants. Plus de 9 000 échantillons prélevés auprès des sportifs russes ont produit un résultat positif à la procédure d'analyse initiale (c.-à-d. présence possible d'une substance interdite), mais ont pourtant été subséquemment enregistrés comme étant « négatifs » dans ADAMS. Le service a reconstruit la base de données à l'issue d'une analyse médico-légale, confirmé son authenticité, découvert et analysé son contenu caché et, en décembre et en mars 2018, il a communiqué de précieux renseignements aux OAD pour compléter leur processus de gestion des résultats (mis en branle en décembre 2016).

L'AMA continue de fournir son soutien aux OAD concernées. Toutefois, la décision d'ouvrir une procédure leur appartient. Comme toujours, l'AMA conserve son droit d'appel de toute décision devant le TAS.



Science et médecine



Approfondir les connaissances scientifiques, notamment aux fins de la Liste des interdictions et de l'évaluation de la prévalence du dopage

PROGRAMME DE RECHERCHE DE L'AMA

Depuis 2001, l'AMA a investi plus de 73 millions de dollars US pour aider les chercheurs du monde entier à réaliser des percées dans la science de l'antidopage. Ces bourses sont essentielles, car elles permettent d'augmenter le volume des recherches consacrées à l'élaboration et à l'amélioration de méthodes de détection de substances et méthodes dopantes et d'attirer les chercheurs les plus brillants dans le domaine.

En décembre, l'AMA a lancé son appel de candidatures pour les bourses de recherche scientifique de 2018 en accordant une priorité élevée aux projets concernant :

- la détection des hormones peptidiques et des facteurs de croissance;

- l'amélioration de la fenêtre ou de la limite de détection des substances ou méthodes interdites (p. ex. détection de métabolites à long terme, amélioration des méthodes de détection, etc.)
- la transfusion de sang autologue;
- le Passeport biologique de l'athlète (PBA) (p. ex. nouveaux marqueurs biologiques et analytes cibles du PBA, y compris le module endocrinien, améliorations des modèles actuels, etc.).

À l'échéance, en février 2018, 81 candidatures avaient été reçues. Elles ont fait l'objet d'un examen par un groupe d'experts externes indépendants, puis par un groupe d'experts internes et par le Comité Santé, médecine et recherche de l'Agence à la fin d'août. Le Comité a soumis la proposition finale au Comité exécutif de l'AMA, qui examinera les subventions recommandées en septembre.

FOND DE RECHERCHE SPÉCIAL

En décembre 2013, dans le cadre de l'Agenda olympique 2020, le Comité international olympique (CIO) a annoncé la création d'un Fond de recherche spécial auquel les gouvernements du monde ont versé 5 839 255 \$ US pour financer la recherche sociale et scientifique dans le domaine de la lutte contre le dopage. Le CIO a versé l'équivalent de ce montant dollar pour dollar. Grâce à ce fond, en

février 2017, l'AMA a lancé un appel spécial à projets concernant les « *marqueurs de l'usage d'agents stimulant l'érythropoïèse (ASE) et de l'hypoxie* », afin d'identifier des marqueurs protéomiques et les métabolomiques d'ASE qui ne sont pas affectés par l'exposition à l'altitude. Neuf subventions ont été reçues en mars, dont l'une a été approuvée par le Comité exécutif en septembre 2017.

LISTE DES SUBSTANCES ET MÉTHODES INTERDITES

La recherche scientifique donnera lieu à des progrès dans la lutte contre le dopage au cours des années à venir. Sans des recherches éclairées et fondées sur les preuves, la communauté antidopage ne sera pas en mesure d'identifier les nouvelles tendances des comportements de dopage, les nouvelles substances, les nouveaux mécanismes de livraison ou les nouvelles méthodes de détection. D'autres études sont également nécessaires pour cerner

les modes d'utilisation et préciser les posologies et les seuils acceptables. Grâce à la recherche, nous sommes en mesure de mieux détecter les substances et méthodes que pourraient utiliser les sportifs à l'avenir pour améliorer leur performance. Cette démarche est entreprise par l'AMA en partenariat avec les sociétés pharmaceutiques. Les sociétés spécialisées sont les mieux placées pour identifier les substances au potentiel dopant (même si elles

ne les commercialisent pas), ce qui contribue au développement de nouveaux contrôles pour la détection et la prévention de l'abus de ces substances.

La Liste des substances et méthodes interdites (la Liste) identifie les substances et les méthodes interdites en compétition, hors compétition et dans certains sports. Elle est divisée entre les substances qui sont bannies en tout temps et celles qui sont

interdites pendant la période de compétition.

Après une consultation approfondie, l'AMA a publié la Liste 2018 en octobre 2017 et cette dernière est entrée en vigueur le 1er janvier 2018. L'Agence a publié simultanément une note explicative sur les principales modifications apportées à la Liste 2017 et au programme de surveillance.

PRÉVALENCE DU DOPAGE

La prévalence du dopage dans diverses disciplines sportives, ainsi que dans divers pays, a fait l'objet de beaucoup de conjectures dans la littérature scientifique et dans les médias. Pour élaborer les futures stratégies antidopage et évaluer l'impact des politiques antidopage, il est essentiel de déterminer la prévalence du dopage. En 2017, l'AMA a réactivé son groupe de travail ad hoc sur la prévalence et lui a confié le mandat d'évaluer la situation actuelle et de développer

d'autres recherches et méthodologies/outils pour déterminer la prévalence du dopage dans le sport.

Le groupe de travail a ciblé les Jeux du Commonwealth d'avril 2018, sur la Gold Coast, en Australie, comme première occasion de préciser et de valider sa méthode de sondage qui, combinée à d'autres outils, peut servir à une évaluation périodique de la prévalence du dopage de façon économique, simple et non intrusive.

AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES

La procédure d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) permet aux sportifs de faire approuver l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite afin de traiter un problème de santé légitime. Ce programme rigoureux fait partie intégrante du sport d'élite; il est très largement accepté par les sportifs, les médecins et l'ensemble des partenaires du mouvement antidopage à l'échelle mondiale.

Des AUT approuvées d'organisations antidopage (OAD), accompagnées des informations médicales justificatives, sont reçues quotidiennement par l'entremise du Système d'administration et de

gestion antidopage (ADAMS) et sont filtrées par le service Science et médecine. L'objectif est d'identifier les signaux d'alerte, ce qui comprend non seulement les substances, mais également les voies d'administration, la durée, etc.

En 2017, un total de 3 563 AUT approuvées ont été enregistrées dans ADAMS (par rapport à 2 175 en 2016). Cette augmentation reflète l'amélioration de la conformité des OAD dans leur utilisation du système ADAMS et non une tendance à la hausse dans l'octroi d'AUT par les OAD. Les organisations nationales antidopage (ONAD) sont les OAD les plus actives, avec 85,5 % de toutes les AUT. Les fédérations internationales (FI) en ont enregistré 14,2 %, les organisateurs de grandes manifestations (OGM), 0,17 % et les organisations régionales antidopage (ORAD), 0,14 %.

Afin d'assurer un processus d'évaluation des AUT harmonisé et de qualité, le service Science et médecine de l'AMA, de concert avec des experts mondiaux, met régulièrement à jour les Lignes directrices pour les CAUT, qui sont publiées sur notre site Web. Pour mieux informer les médecins et les leaders de la médecine sportive sur les questions liées aux AUT, l'AMA a tenu en septembre son quatrième symposium international sur les AUT à Helsinki, en Finlande, en collaboration avec le Centre finlandais pour l'intégrité du sport et le ministère finlandais de l'Éducation.

« Le Symposium sur les AUT est une excellente occasion de discuter et de débattre avec nos divers partenaires du monde entier. Il est essentiel que nous nous fassions part mutuellement de nos défis et de nos meilleures pratiques afin de solidifier notre approche commune du processus d'AUT et de veiller à ce que les sportifs aux quatre coins du globe aient droit aux mêmes possibilités, peu importe leur sport, leur emplacement géographique ou leurs problèmes médicaux particuliers. »

D^r Alan Vernec, directeur médical



Étoffer le programme du Passeport biologique de l'athlète (PBA) grâce à l'intensification des analyses de suivi et à la recherche de nouveaux biomarqueurs.

Le principe du Passeport biologique de l'Athlète (PBA) est basé sur le suivi au fil du temps de variables biologiques sélectionnées (biomarqueurs de dopage) qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage au moyen d'analyses.

De nombreuses FI et ONAD utilisent maintenant le PBA pour créer des programmes antidopage stratégiques. L'AMA s'est engagée à prendre en charge le développement de cet outil et à en exploiter le vaste potentiel. Le PBA fournit un cadre légalement validé pour l'utilisation d'un profilage longitudinal des biomarqueurs afin de détecter le dopage. Avec l'ajout de nouveaux biomarqueurs officiels, la sensibilité et la spécificité du PBA pour reconnaître diverses substances dopantes peuvent être sans cesse améliorées.

En novembre 2016, l'AMA a convoqué une réunion d'experts en biomarqueurs et en biologie systémique pour établir une feuille de route vers la découverte et l'utilisation de nouveaux biomarqueurs dans le PBA. Cette stratégie s'appuie sur les recommandations antérieures du Groupe de travail ad hoc d'experts pour le PBA quant au développement de biomarqueurs additionnels ciblant principalement les ASE, les stéroïdes anabolisants et l'hormone de croissance (hGH). Un biomarqueur idéal de dopage serait détectable dans le sang et/ou l'urine et devrait présenter une spécificité et une sensibilité élevées à la substance dopante en question. La facilité et le coût d'analyse, la variabilité entre laboratoires et la capacité de détection de multiples marqueurs sont des points critiques à considérer dans une éventuelle mise en œuvre de nouveaux marqueurs. Ce Groupe de travail ad hoc sur les biomarqueurs de dopage a également formulé des recommandations précises concernant les stratégies de financement, les approches analytiques pour la découverte de biomarqueurs, la mise en œuvre dans les analyses de routine et le partage des données. La feuille de route établie propose que l'AMA finance des essais cliniques ciblés afin de produire des échantillons de haute qualité à analyser selon des techniques protéomiques, métabolomiques et, si les fonds le permettent, transcriptomiques.

Dans le prolongement des recommandations des groupes de travail ad hoc d'experts sur les biomarqueurs de dopage pour le PBA, le premier appel d'offres pour des projets de recherche ciblée sur l'identification de marqueurs capables de différencier les effets de l'altitude de ceux de l'utilisation d'agents stimulant l'érythropoïèse a été publié en janvier 2017.





Examiner le modèle des laboratoires et renforcer le processus d'accréditation des laboratoires pour obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant.

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale s'appuie sur un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, communiquent les résultats d'analyse (résultats négatifs, anormaux, atypiques et les données du PBA) et saisissent l'information dans ADAMS. Un système de contrôles robuste et fiable permet à la communauté antidopage d'identifier les tendances du dopage et des activités de contrôle, ainsi que d'apporter une aide plus efficace aux OAD dans la mise en œuvre de programmes de contrôles. Par le renforcement constant de son processus d'accréditation des laboratoires, l'AMA peut obtenir des résultats de grande qualité et un système analytique très performant.

En novembre 2016, le Conseil de fondation a convenu de mettre en place un groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires qui a reçu comme mandat de revoir l'état actuel de l'accréditation par l'AMA des laboratoires antidopage et de déterminer si l'Agence fournit à ses partenaires des services d'une qualité assez élevée pour soutenir le Programme mondial antidopage d'aujourd'hui et de demain. Les cinq membres du groupe de travail ont amorcé leurs travaux en janvier. Un processus de consultation des partenaires a été lancé en juillet et les recommandations finales du groupe de travail ont été présentées en novembre au Comité exécutif

et au Conseil de fondation, qui les ont acceptées. En bref, le groupe de travail a conclu que le fait de s'assurer que tous les laboratoires accrédités par l'AMA atteignent le plus haut niveau possible est une exigence absolue. Aussi difficile la suspension ou la révocation de l'accréditation soit-elle pour un laboratoire et ses partenaires, les laboratoires qui ne peuvent pas atteindre ces normes élevées ne méritent pas de faire partie de l'élite formée par les laboratoires accrédités par l'AMA. Parallèlement, le processus d'accréditation et d'évaluation de la qualité de l'AMA doit être équitable et transparent.

L'AMA et la communauté de laboratoires accrédités doivent travailler de concert pour donner à chaque laboratoire accrédité les meilleures chances de succès dans une optique d'amélioration continue, compte tenu du niveau de qualité supérieure exigé à juste titre par la communauté antidopage.

À la fin de 2017, trois laboratoires ont été suspendus (Bogota, Lisbonne et Bucarest), deux laboratoires ont vu leur accréditation révoquée (Bloemfontein et Almaty) et deux laboratoires ont été suspendus, puis réaccrédités (Paris et Los Angeles). De plus, trois laboratoires qui avaient été suspendus en 2016 ont été réaccrédités en 2017 (Madrid, Doha et Mexico).





Contrôles

En vertu du Code mondial antidopage (Code), des contrôles sont effectués par les organisations antidopage (OAD) – y compris les organisations nationales antidopage (ONAD), les fédérations internationales (FI) et les organisateurs de grandes manifestations (OGM) – afin de vérifier si les échantillons d'urine et de sang des sportifs révèlent des substances ou des méthodes interdites, telles que décrites dans la Liste des substances et méthodes interdites. Tout sportif peut être tenu de fournir un échantillon à tout moment et en tout lieu par une organisation antidopage ayant autorité pour le soumettre à des contrôles. Bien que l'AMA ne soit pas une agence chargée des contrôles, elle est autorisée en vertu du Code à effectuer des contrôles dans des circonstances exceptionnelles, notamment pour faciliter la collecte de renseignements et les enquêtes.

AGENCE DE CONTRÔLES INTERNATIONALE

En octobre 2015, lors d'un Sommet olympique, l'AMA a été mandatée pour explorer la possibilité d'établir une Agence de contrôles internationale (ACI) afin d'aider les FI et les OGM à déléguer leurs programmes antidopage à un organisme indépendant externe.

En novembre 2016, l'AMA a accepté de constituer un groupe de travail, qui s'est réuni plusieurs fois, pour évaluer la faisabilité d'une ACI.

En mai 2017, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé le mécanisme de nomination des

membres du conseil de l'ACI, ainsi que les principes établis par le groupe de travail. En octobre, le Comité exécutif de l'AMA a ratifié la nomination des membres du conseil de l'ACI. Le CIO a la responsabilité de financer l'établissement de l'ACI.

Une OAD peut déléguer la mise en œuvre de son programme antidopage à l'ACI. Toutefois, cela ne modifie aucunement les responsabilités de l'OAD en matière de conformité et la nécessité pour elle de s'assurer que l'ACI met en œuvre de tels programmes conformément au Code et aux Standards internationaux.

DOCUMENT TECHNIQUE POUR LES ANALYSES SPÉCIFIQUES PAR SPORT

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) de l'AMA est entré en vigueur en janvier 2015. Il définit les niveaux d'analyse minimaux pour des substances interdites qui ne sont pas incluses dans une analyse d'urine standard, mais qui sont essentielles au dépistage.

Ces substances sont notamment les agents stimulants de l'érythropoïèse (ASE), l'hormone de croissance (hGH) et les facteurs libérateurs de l'hormone de croissance. Le DTASS est un élément de la mise au point d'un plan de répartition des contrôles robuste et exhaustif, comme l'indiquent le Standard international pour les contrôles et les

enquêtes et les Lignes directrices pour la mise en œuvre d'un programme de contrôles efficace.

Une comparaison entre les données de 2016 et les données de 2017 provenant du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) pour la même période révèle une augmentation du nombre d'OAD qui procèdent maintenant à des contrôles des ASE, de la hGH et des facteurs de libération de l'hormone de croissance, et ce, pour beaucoup de nouveaux sports et de nouvelles disciplines.

COMPARAISON DES DONNÉES DE 2017 PAR RAPPORT À 2016

ASE	HGH	GHRF
<ul style="list-style-type: none"> • 8 AC de plus ont effectué des contrôles de dépistage (220 contre 212) • 8 sports de plus ont fait l'objet d'analyses (116 contre 108) • 18 résultats d'analyse anormaux de plus pour les ASE (85 contre 67) 	<ul style="list-style-type: none"> • 13 AC de plus ont effectué des contrôles de dépistage de l'hormone de croissance (124 contre 111) • 22 sports de plus ont fait l'objet d'analyses pour l'hormone de croissance (90 contre 68) • 6 RAA de moins (0 contre 6) 	<ul style="list-style-type: none"> • 11 AC de plus ont effectué des contrôles de dépistage (218 contre 207) • 8 sports de plus ont fait l'objet d'analyses (119 contre 111) • 4 RAA de plus (19 contre 15)

STATISTIQUES ANTIDOPAGE

Chaque année, l'AMA publie deux rapports de statistiques présentant une synthèse des données reçues des OAD et des laboratoires accrédités.

Le Rapport sur les données de contrôles antidopage 2017 résume les résultats de tous les échantillons analysés dans les laboratoires accrédités par l'AMA et enregistrés dans ADAMS en 2017. Le rapport présente les données d'analyse des

échantillons d'urine prélevés en compétition et hors compétition, des échantillons sanguins, ainsi que des échantillons sanguins prélevés dans le cadre du PBA, de même que les résultats d'analyse anormaux (RAA) et les résultats d'analyse atypiques (RA) subséquents. Les principales données figurent dans le tableau ci-dessous, y compris des comparaisons avec l'année 2016.

	Nombre total d'échantillons*	Urine (U)	Sang (B) PBA	EC (U+S)	HC (U+S)	RAA	% d'écart
2016	328,738	277,267	23,298	28,173	138,872	161,693	4,822
2017	351,180	294,291	27,759	29,130	151,380	170,670	4,596
Increase %	6.8%	6.1%	19.1%	3.4%	9.0%	5.6%	-4.7%

* Selon les résultats déclarés et non déclarés dans ADAMS.

Ces données ne provenant pas d'ADAMS sont issues essentiellement de programmes de contrôles d'organismes professionnels et universitaires gérés par des organisations nord-américaines non signataires du Code (par ex., la National Collegiate Athletic Association (NCAA) ou certaines ligues sportives professionnelles), mais qui ont recours aux services de laboratoires accrédités par l'AMA en Amérique du Nord. Ces programmes, dont les contrats comportent des clauses de confidentialité, ne prévoient pas la déclaration de données individuelles dans ADAMS. Cela permet les comparaisons d'une année à l'autre de l'ensemble des contrôles effectués par les laboratoires accrédités.

En complément du Rapport annuel sur les données de contrôles, l'AMA a publié en avril 2018 son Rapport 2016 sur les violations des règles antidopage (VRAD), qui fait état des cas de dopage commis dans le sport au niveau mondial en 2016. Le rapport signale qu'un total de 1 595 VRAD, impliquant des personnes de 117 nationalités et de 112 sports différents, ont été enregistrées pendant cette année-là. Sur ce total, 1 326 VRAD proviennent de RAA (83 %). Le reste provient d'enquêtes et de renseignements sur 248 violations commises par des sportifs et 21 par des membres du personnel d'encadrement.

Ensemble, le Rapport annuel sur les données de contrôles antidopage et le Rapport VRAD annuel constituent un ensemble complet de statistiques antidopage qui soutiennent fortement les efforts de la communauté antidopage visant à protéger les sportifs propres du monde entier.

GRUPE DE TRAVAIL POUR LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS ET LES CONTRÔLES AVANT PYEONGCHANG

En vue des Jeux olympiques d'hiver de PyeongChang 2018, le Comité international olympique (CIO) a établi, en partenariat avec l'Agence mondiale antidopage (AMA), un groupe de travail antidopage (le « groupe de travail ») afin de réitérer l'importance de soumettre à des contrôles intelligents et intensifs les sportifs susceptibles d'y participer et à haut risque d'ici la tenue des Jeux, à la faveur d'une concertation de toutes les organisations antidopage (OAD) concernées à l'échelle nationale et internationale.

Le groupe de travail se composait des membres suivants : le Service antidopage de l'Association générale des fédérations internationales de sports (AGFIS), qui a assuré le secrétariat, l'Agence antidopage du Danemark (ADD), le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), l'Agence antidopage du Japon (JADA), l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD), l'Agence antidopage des États-Unis (USADA) et l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF), à titre d'observateur.

Voici les principaux résultats du groupe de travail :

- Le groupe de travail a formulé 2 882 recommandations de contrôles pour 1 062 sportifs de 36 pays, à mettre en œuvre entre le 25 août 2017 et le 31 janvier 2018. Il est important de souligner que le groupe de travail a communiqué des recommandations pour les « 20 athlètes prévus aux meilleurs classements » dans chaque sport et discipline, et non pour tous les sportifs susceptibles de participer aux Jeux. Sur ces 2 882 recommandations, 80 % ont été mises en œuvre par les FI et les ONAD.
- En plus des « 20 athlètes prévus aux meilleurs classements », le groupe de travail a examiné le cas de tous les sportifs russes figurant sur la liste longue du CIO et fourni des recommandations de contrôles précises à l'Agence antidopage de Russie (RUSADA). Toutes les recommandations adressées à RUSADA ont été mises en œuvre.
- L'application des recommandations a donné lieu à neuf résultats d'analyse anormaux (RAA), répartis entre cinq sports différents et six nationalités. Si certains des RAA ont pu découler de la mise en œuvre de contrôles par une FI ou une ONAD selon son propre plan de répartition des contrôles, les résultats montrent que le groupe de travail a réussi à identifier les athlètes à risque et a empêché les sportifs qui se dopaient de participer aux Jeux.

Si les commentaires recueillis auprès des partenaires témoignent de la réussite du groupe de travail, ils indiquent que l'AMA devrait réviser ses lignes directrices à l'intention des OGM afin de fournir des conseils quant aux groupes de travail en prévision de Jeux, ce que l'Agence a fait en 2018.



Gestion de l'information et des données



Faire en sorte que le Système d'administration et de gestion antidopage fonctionne bien techniquement et de manière sécurisée à l'appui du système mondial antidopage.

Aux termes du Code mondial antidopage (le Code), l'AMA est responsable de la coordination et de la supervision des activités antidopage dans le monde, ainsi que d'aider ses partenaires à mettre en œuvre le Code. Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) est un système en ligne sûr, confidentiel et gratuit qui sert de répertoire de données pour la localisation des sportifs, les résultats de laboratoires, le Passeport biologique de l'athlète (PBA), les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et l'information sur les violations des règles antidopage (VRAD). En centralisant cette information et en fournissant aux organisations antidopage (OAD) des moyens de planifier et de gérer leurs activités, ADAMS relie la communauté antidopage et permet un partage des données entre les OAD dûment autorisées.

ADAMS est un outil essentiel dans la lutte contre le dopage dans le sport. C'est pourquoi il subit actuellement une refonte pour s'assurer qu'il est en mesure de suivre l'évolution rapide des

besoins de la communauté antidopage et du cadre réglementaire en matière de protection des données, ainsi que pour tirer parti des technologies actuelles et de leurs avantages.

L'année 2017 a été importante pour le développement d'ADAMS. Mentionnons en particulier la nouvelle direction du service des technologies de l'information (TI) de l'AMA et sa nouvelle équipe chevronnée de développeurs et de responsables de projet déterminés à optimiser le développement futur d'ADAMS. L'AMA a également fait appel à de nouveaux consultants en conception et en technologie avec un processus de développement révisé, ce qui a mené à une mobilisation accrue des utilisateurs/partenaires, à des spécifications relatives aux systèmes mieux articulées et à des priorités recentrées. L'AMA a également réaffecté des ressources humaines internes au projet ADAMS pour s'assurer d'aligner le développement des TI sur les besoins des utilisateurs finals et pour servir d'intermédiaire avec l'ensemble de la communauté antidopage.

MISE À JOUR DU SYSTÈME ADAMS « CLASSIQUE »

En 2017, l'équipe ADAMS s'est concentrée sur l'amélioration de plusieurs composants de l'infrastructure sous-jacente d'ADAMS, ce qui a rehaussé sa rapidité, sa sécurité et sa réactivité. À la fin de 2017, plus de 20 déploiements du système ADAMS « classique » avaient été effectués, y compris, sans s'y limiter :

- en juin, une importante mise à jour de l'application de localisation pour les appareils IOS et Android afin de permettre les transmissions d'informations trimestrielles et de faire en sorte que les intervalles de 60 minutes commencent à 5 h. Cette nouvelle version corrigeait également plusieurs bogues, en plus d'améliorer la stabilité pour aider les sportifs;
- en avril, des changements aux notifications de résultat de passeport anormal pour améliorer l'efficacité des programmes de PBA;
- en avril et en mai, l'introduction du calcul de l'indice de stabilité sanguine et des modifications requises au formulaire de contrôle du dopage (FCD) et aux résultats de laboratoire du Passeport biologique;
- en juin, la prise en charge de l'authentification à deux facteurs par SMS et par mot de passe à usage unique ponctuel calculé selon l'horloge (TOTP) pour des organisations spécifiques afin d'améliorer la sécurité des données ADAMS;
- au cours du quatrième trimestre, l'accent sur la correction de bogues en prévision des Jeux olympiques et paralympiques de PyeongChang 2018 pour assurer la stabilité de la plateforme au cours de cette période de forte utilisation.

PROJET DE LA « PROCHAINE GÉNÉRATION » DU SYSTÈME D'ADMINISTRATION ET DE GESTION ANTIDOPAGE (ADAMS)

L'objectif initial en 2017 était de s'assurer que les mises à niveau technologiques nécessaires étaient apportées à l'infrastructure sous-jacente d'ADAMS pour permettre aux versions « classique » et « prochaine génération » de coexister. Cela a exigé un important investissement en ressources pour le développement et le contrôle de la qualité.

Au cours du deuxième semestre de 2017, l'équipe a mis l'accent sur le premier nouveau module, soit le

système d'entrée des FCD. En janvier 2018, le nouveau module FCD a été déployé auprès d'un nombre limité de partenaires aux fins de tests. Ce module a été choisi en premier en raison de sa haute visibilité pour les utilisateurs; en effet, la saisie de ces formulaires est une exigence de conformité au Code et plus de 200 000 formulaires sont entrés dans le système chaque année. Il est essentiel de faciliter le respect de cette exigence; conséquemment, l'ajout de valeur à ce processus en faisait le choix initial logique.

PROJET « PROCHAINE GÉNÉRATION » : REGARD VERS L'AVENIR

En 2018, les leçons tirées du lancement du nouveau module FCD ont été intégrées au processus de développement de l'AMA. Un grand nombre de modules seront déployés en 2018, y compris une toute nouvelle application de localisation pour les sportifs et un nouveau module de centre de

contrôles offrant des fonctionnalités de planification et de surveillance. Le déploiement complet des modules FCD et contrôles aura un impact immédiat sur plus de 2 000 utilisateurs des OAD qui comptent sur ADAMS pour mener leurs activités antidopage au quotidien.





Financement



Accroître les engagements et le soutien financier des gouvernements, du Mouvement sportif et d'autres sources afin d'assurer la viabilité continue de l'AMA compte tenu de son rôle élargi.

Chiffré à 28,3 millions de dollars US, le budget de l'AMA a connu une légère hausse entre 2012 et 2016, qui représente une augmentation annuelle moyenne de 1,4 %. Pendant la même période, les activités de l'AMA se sont grandement étendues et certaines d'entre elles, notamment les enquêtes, ont commencé à exploiter des ressources d'autres activités clés; par exemple, le budget alloué à la recherche scientifique a atteint en 2006 un record de 6,6 millions de dollars US, alors qu'il n'était que de 1,9 million de dollars US en 2017.

En novembre 2016, le Conseil de fondation s'est entendu sur la nécessité de renforcer la capacité de l'Agence d'agir à titre d'organisme de réglementation du dopage dans le sport à l'échelle mondiale. En effet, il a été déterminé que, essentiellement, l'AMA doit assurer l'harmonisation des règles et règlements antidopage (en ce qui a trait au Code mondial antidopage, aux Standards internationaux et aux politiques) et doit également être mieux équipée pour assurer la surveillance de la conformité à ces règles et règlements par toutes les organisations antidopage (OAD).

Plus précisément, le Conseil a approuvé en novembre 2016 une série de recommandations visant à outiller l'Agence de façon à ce qu'elle soit adaptée pour l'avenir. Suite à ces recommandations et aux fins de planification, en 2017 la direction de l'AMA a établi un plan budgétaire de quatre ans (le Plan) qui précisait les ressources – financières et humaines – qui seraient nécessaires pour répondre aux attentes du Conseil et des autres partenaires. Le Plan a été présenté au Comité des finances en juillet 2017 et au Comité exécutif en septembre 2017. Au cours de cette réunion, la direction a fait valoir que, selon le budget 2017 de l'AMA, qui s'élève à 29,7 millions de dollars US, il faudrait une augmentation budgétaire de 8 %, 15 %, 15 % et 5 % pour les années 2018 à 2021, respectivement, afin de pouvoir respecter les recommandations du Conseil. Le Comité a convenu de proposer au Conseil deux choix pour 2018, c'est-à-dire une hausse de 8 % ou de 5 %,

et de recommander celle de 8 %. En ce qui concerne les années 2019 à 2021, les gouvernements ont demandé plus de temps pour discuter des moyens de répondre aux exigences budgétaires à long terme et de présenter le plan budgétaire à long terme au Conseil en mai 2018. Ainsi :

- en novembre 2017, le Conseil a approuvé une hausse du budget 2018 de 8 %;
- en mai 2018, le Conseil a approuvé d'autres augmentations de 8 % pour chacune des quatre années suivantes, de 2019 à 2022.

Pour la direction de l'AMA, il était très encourageant d'obtenir cet engagement financier de la part des gouvernements et du Mouvement sportif, car il constitue une approbation du travail déjà effectué et un vote de confiance dans la capacité de l'Agence à réaliser sa mission, qui est de protéger le sport propre.

Conséquemment, la direction a ajouté une année à son plan budgétaire qui devenait ainsi quinquennal (de 2018 à 2022). Ce plan précise la manière dont les ressources financières et humaines seront allouées pour répondre aux attentes du Conseil.

Efforts accrus consacrés aux activités suivantes :

- Harmonisation des règles antidopage
- Activités de renforcement des capacités des organisations antidopage (OAD)
- Amélioration des programmes de recherche en sciences sociales, développement et proposition de programmes d'éducation, et création d'un Standard international pour l'éducation
- Renforcement des processus d'accréditation et de supervision des laboratoires
- Étoffement des connaissances scientifiques dans des domaines clés, notamment en ce qui concerne le Passeport biologique de l'athlète et la prévalence
- Fonctionnement robuste et sécurisé du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS)

Nouveaux efforts consacrés aux activités suivantes

- Supervision accrue de la conformité des OAD, y compris par la mise en place d'un Standard international pour la conformité au Code des signataires
- Renforcement de la capacité du service Renseignements et enquêtes
- Élaboration et gestion d'un programme efficace pour les lanceurs d'alerte

Le plan reflète le budget nécessaire pour répondre aux attentes du Conseil. Cependant, la direction de l'AMA croit que l'Agence peut et doit faire beaucoup plus pour « changer la donne pour le sport propre ». L'AMA cherche donc à mettre en œuvre une stratégie de financement supplémentaire qui vise à solliciter des fonds auprès d'entreprises, de fondations et de donateurs privés. À cet égard, en septembre 2017, la volonté de l'AMA de rechercher du financement supplémentaire a été exposée dans une proposition remise au Comité exécutif par la direction de l'AMA – et par un groupe de spécialistes externes ayant de l'expérience en consultation de gestion, en biopharmaceutique et en collecte de fonds. Le Comité a entériné la proposition ambitieuse qui augmenterait considérablement l'ampleur, le rythme et la portée des activités principales de l'AMA.



Revue financière 2017

En 2017, l'AMA a recueilli 97,99 % des contributions budgétaires des autorités publiques, une légère hausse par rapport au taux de recouvrement de 97,93 % obtenu en 2016. En plus des contributions annuelles, l'Agence a reçu la subvention annuelle de 1,433 million de dollars US du gouvernement du Canada pour le bureau principal de l'Agence à Montréal. Elle a aussi reçu un financement supplémentaire totalisant 441 000 \$ US d'autres pays et organisations. L'AMA est reconnaissante pour le soutien que ses partenaires lui offrent.

Les états financiers de l'AMA présentent un excédent de revenus sur les dépenses de 2,570 millions de dollars US, par rapport à un excédent de revenus sur les dépenses prévu de 1,215 million de dollars US. Ce résultat s'explique par une augmentation des revenus de 412 000 \$ US, principalement attribuable au versement de contributions pour des années antérieures (352 000 \$ US), par une diminution des dépenses budgétées de 558 000 \$ US et par un gain de change de 385 000 \$ US. Si on tient compte de l'excédent de revenus, des dépenses en immobilisations, de l'amortissement et du gain de change pour 2017, la réserve de fonds non attribués de l'AMA a augmenté de 382 000 \$ US. En 2017, la réserve d'opération est passée à 2,9 millions de dollars US grâce au surplus sur les opérations.

En 2017, l'AMA a engagé des dépenses en immobilisations de 3,510 millions de dollars US. Les principaux investissements ont porté sur le développement continu du questionnaire sur la conformité au Code, du système logiciel du service Renseignements et enquêtes, du site Web/ de l'application pour les lanceurs d'alerte (Brisez le silence!) et du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) « prochaine génération ». ADAMS demeure hautement prioritaire pour l'AMA et d'importants développements se sont poursuivis sur la version « prochaine génération » en 2017. Parmi les dépenses en immobilisations de l'Agence figurent l'amélioration continue du système Affaires juridiques/ Gestion des résultats, la plateforme d'apprentissage en ligne (ADeL) et le quiz Franc Jeu du programme de sensibilisation des sportifs. Enfin, des dépenses pour l'aménagement, en 2017, de locaux supplémentaires au bureau principal de Montréal ont également été portées en diminution du capital.

Les revenus d'investissements ont augmenté par rapport aux années précédentes. L'excédent de 41 % par rapport aux sommes budgétées est attribuable à la hausse des taux d'intérêt sur le marché et au financement additionnel du Fonds de recherche spécial reçu à la fin de 2015. La politique d'investissements prudente de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs a été maintenue en 2017.

Les frais liés aux litiges de l'AMA ont dépassé de 12 % les niveaux budgétés en 2017, tandis que les résultats de l'Enquête McLaren et le suivi correspondant ont dépassé les niveaux budgétés de 30 %. Les renseignements, les enquêtes et le programme pour les lanceurs d'alerte demeurent des priorités pour l'AMA avec le lancement d'enquêtes et du programme Brisez le silence! qui, ensemble, ont dépassé le budget de 33 %.

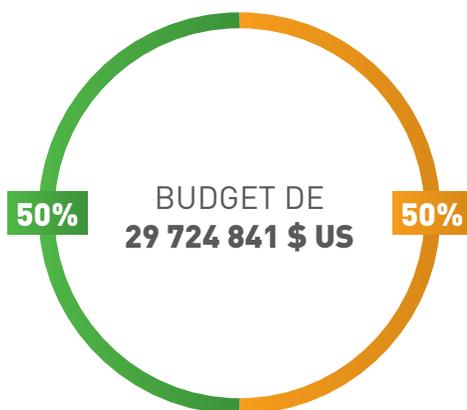
La situation financière générale de l'Agence à la fin de 2017 était stable. Il est important de souligner qu'à la suite des recommandations formulées en novembre 2016 par le Conseil de fondation, lesquelles visaient à équiper l'Agence pour l'avenir, la direction de l'AMA a élaboré un plan budgétaire sur quatre ans (de 2018 à 2021). En conséquence, en novembre 2017, la direction a présenté au Conseil un plan détaillé décrivant les ressources – financières et humaines – qui seraient nécessaires pour répondre aux attentes du Conseil et des autres partenaires. Nous sommes heureux de souligner qu'en novembre 2017, le Conseil a approuvé une hausse du budget 2018 de 8 %, puis en mai 2018 il a approuvé d'autres augmentations de 8 % pour chacune des quatre années suivantes, soit de 2019 à 2022.

CONTRIBUTIONS EN 2017

CIO
100% des montants
reçus au 31 décembre 2017

14 862 420 \$ US

Le CIO verse dollar pour dollar
l'équivalent de toute contribution du
secteur public.



SECTEUR PUBLIC
97.99% des montants
reçus au 31 décembre 2017

14 563 849 \$ US

Solde à recevoir :
298 572 \$ US

Contributions additionnelles :
440 615 \$ US

SECTEUR PUBLIC CONTRIBUTIONS PAR RÉGION



Facturé 74 312 \$ US Reçu 51 169 \$ US



Facturé 4 310 102 \$ US Reçu 4 224 550 \$ US



Facturé 3 040 851 \$ US Reçu 2 955 093 \$ US



Facturé 7 059 650 \$ US Reçu 6 955 531 \$ US



Facturé 377 505 \$ US Reçu 377 506 \$ US

Montants facturés et reçus par région au 31 décembre 2017 pour l'exercice budgétaire 2017

ÉTATS FINANCIERS 2017



RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, le tableau de financement, l'état du résultat global et du mouvement des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Pierre-Alain Dévaud

Expert-réviseur
Réviseur responsable



Raphaël Marclay

Expert-réviseur

Lausanne, le 17 mai 2018

Annexe:

- Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du résultat global et du mouvement des fonds propres et annexe)

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Actifs					
Actifs courants					
Liquidités	4	14 105 442	16 287 385	13 767 574	16 589 027
Placements disponibles à la vente	5b	6 871 886	6 613 134	6 707 284	6 735 609
Comptes débiteurs	6	928 491	739 403	906 251	753 097
Autres actifs courants	7	2 157 995	2 046 849	2 106 305	2 084 757
		24 063 814	25 686 771	23 487 414	26 162 490
Actifs non courants					
Placements disponibles à la vente	5b	13 785 312	10 907 720	13 455 112	11 109 731
Immobilisations corporelles	8	947 796	1 007 691	925 093	1 026 353
Immobilisations incorporelles	9	5 581 483	4 221 307	5 447 790	4 299 486
		20 314 591	16 136 718	19 827 995	16 435 570
Total des actifs		44 378 405	41 823 489	43 315 409	42 598 060
Passifs et fonds propres					
Passifs courants					
Créanciers		1 836 841	2 042 683	1 792 843	2 080 513
Charges à payer	10	1 608 213	2 106 871	1 569 691	2 145 890
Contributions reçues d'avance		12 835 648	12 072 172	12 528 196	12 295 749
Total des passifs		16 280 702	16 221 726	15 890 730	16 522 152
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4 006 500	4 006 500	5 000 000	5 000 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(8 476 336)	(7 528 244)
Réserve pour les litiges	12a	1 500 000	1 500 000	1 464 071	1 527 780
Réserve d'opération	12b	2 900 000	2 400 000	2 830 536	2 444 448
Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente		(20 727)	53 180	(20 231)	54 166
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		19 711 930	17 642 083	26 626 639	24 577 758
Total des fonds propres		28 097 703	25 601 763	27 424 679	26 075 908
Total des passifs et des fonds propres		44 378 405	41 823 489	43 315 409	42 598 060

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

ÉTAT DES ACTIVITÉS POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Note	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	29 778 170	27 930 920	29 396 444	27 447 392
Subventions	14	1 873 783	1 729 469	1 849 763	1 699 529
Autres revenus	15	306 320	300 067	302 393	294 872
Total des revenus		31 958 273	29 960 456	31 548 600	29 441 793
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	12 354 499	10 764 158	12 196 127	10 577 813
Frais de voyage et de logement		3 432 940	3 297 416	3 388 933	3 240 333
Information et communication		120 202	103 123	118 661	101 338
Frais de tests		838 475	987 448	827 727	970 354
Frais d'accréditation		265 146	339 027	261 747	333 158
Subventions de projets de recherche	17	2 486 054	3 372 053	2 454 185	3 313 677
Autres subventions		214 048	312 581	211 304	307 170
Éducation		78 528	65 861	77 521	64 721
Frais de consultants sur les projets		3 510 477	3 993 614	3 465 476	3 924 478
Loyers		841 339	783 069	830 554	769 513
Frais administratifs		2 406 300	2 367 447	2 375 454	2 326 463
Frais informatiques		1 422 904	1 418 843	1 404 664	1 394 281
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		2 209 737	1 997 623	2 181 410	1 963 041
Dévaluation d'immobilisations incorporelles		-	1 350 316	-	1 326 940
Total des dépenses opérationnelles		30 180 649	31 152 579	29 793 763	30 613 280
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) avant produits financiers (charges)		1 777 624	(1 192 123)	1 754 837	(1 171 487)
Produits financiers (charges)					
Intérêts		480 165	412 879	474 011	405 731
Gains à la cession de placements disponibles à la vente		76 356	-	75 377	-
Frais bancaires		(149 045)	(140 633)	(147 135)	(138 198)
Gains de change nets		384 747	190 446	379 815	187 149
		792 223	462 692	782 068	454 682
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) de l'exercice		2 569 847	(729 431)	2 536 905	(716 805)

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

TABLEAU DE FINANCEMENT POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent des revenus sur les dépenses (des dépenses sur les revenus) de l'exercice	2 569 847	(729 431)	2 536 905	(716 805)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	2 209 737	1 997 623	2 181 410	1 963 041
Intérêts	(480 165)	(412 879)	(474 011)	(405 731)
Gains à la cession de placements disponibles à la vente	(76 356)	-	(75 377)	-
Dévaluation d'immobilisations incorporelles	-	1 350 316	-	1 326 940
Variation des				
Comptes débiteurs	(189 088)	(368)	(186 664)	(362)
Autres actifs courants	(81 623)	137 680	(80 577)	135 296
Créanciers	(150 733)	501 715	(148 800)	493 030
Charges à payer	(498 658)	(213 359)	(492 266)	(209 666)
Contributions reçues d'avance	763 476	(732 104)	753 689	(719 430)
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	4 066 437	1 899 193	4 014 309	1 866 313
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(476 040)	(674 264)	(469 938)	(662 592)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 089 087)	(1 793 019)	(3 049 488)	(1 761 979)
Intérêts reçus	450 643	360 774	444 864	354 529
Acquisition de placements disponibles à la vente	(10 853 721)	(13 197 692)	(10 714 587)	(12 969 219)
Produits de la cession de placements disponibles à la vente	7 719 825	5 046 068	7 620 866	4 958 712
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(6 248 380)	(10 258 133)	(6 168 283)	(10 080 549)
Diminution des liquidités	(2 181 943)	(8 358 940)	(2 153 974)	(8 214 236)
Effets des modifications de cours de change	-	-	(667 479)	341 785
Liquidités au début de l'exercice	16 287 385	24 646 325	16 589 027	24 461 478
Liquidités à la fin de l'exercice	14 105 442	16 287 385	13 767 574	16 589 027

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DU MOUVEMENT DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE
31 DÉCEMBRE 2017

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation USD	Réserve pour litiges USD	Réserve d'opération USD	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente USD	Excédent des revenus sur les dépenses reporté USD	Total USD
Solde au 31 décembre 2015	4 006 500	1 500 000	2 400 000	(13 923)	18 371 514	26 264 091
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	(729 431)	(729 431)
Élément qui sera reclassé au résultat net						
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	67 103	-	67 103
Résultat global de l'exercice						(662 328)
Solde au 31 décembre 2016	4 006 500	1 500 000	2 400 000	53 180	17 642 083	25 601 763
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	2 569 847	2 569 847
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	500 000	-	(500 000)	-
Élément qui sera reclassé au résultat net						
Fair value loss on available-for-sale investments	-	-	-	(73 907)	-	(73 907)
Résultat global de l'exercice						2 495 940
Solde au 31 décembre 2017	4 006 500	1 500 000	2 900 000	(20 727)	19 711 930	28 097 703

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL ET DU MOUVEMENT DES FONDS PROPRES POUR L'EXERCICE ARRÊTÉ LE
31 DÉCEMBRE 2017 (SUITE)

(en francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2a)

	Capital de fondation CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour les litiges CHF	Réserve d'opération CHF	Gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente CHF	Excédent des revenus sur les dépenses reporté CHF	Total CHF
Solde au 31 décembre 2015	5 000 000	(8 084 386)	1 488 750	2 382 000	(13 819)	25 294 563	26 067 108
Excédent des dépenses sur les revenus de l'exercice	-	-	-	-	-	(716 805)	(716 805)
Élément qui sera reclassé au résultat net							
Gains sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	67 985	-	67 985
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net							
Mouvement de change	-	556 142	39 030	62 448	-	-	657 620
Résultat global de l'exercice							8 800
Solde au 31 décembre 2016	5 000 000	(7 528 244)	1 527 780	2 444 448	54 166	24 577 758	26 075 908
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	2 536 905	2 536 905
Transfert vers la réserve d'opération	-	-	-	488 024	-	(488 024)	-
Élément qui sera reclassé au résultat net							
Pertes sur les placements disponibles à la vente	-	-	-	-	(74 397)	-	(74 397)
Élément qui ne sera pas reclassé au résultat net							
Mouvement de change	-	(948 092)	(63 709)	(101 936)	-	-	(1 113 737)
Résultat global de l'exercice							1 348 771
Solde au 31 décembre 2017	5 000 000	(8 476 336)	1 464 071	2 830 536	(20 231)	26 626 639	27 424 679

Les notes 1 à 20 font partie intégrante des présents états financiers.

1 ACTIVITÉS

L'Agence mondiale antidopage (ci-après AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA.

2 BASE DE PRÉSENTATION ET RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES ESSENTIELS

a) Base de présentation

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 17 mai 2018 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2017 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après IFRS)) et en accord avec les exigences du droit suisse.

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements disponibles à la vente qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les montants en dollars américains sont présentés à titre d'information complémentaire.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

c) Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

d) Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ainsi qu'actifs disponibles à la vente. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et non destinés aux fins de spéculation. Ils sont classés dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste « Comptes débiteurs ».

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, s'il y a lieu.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie, soit ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants, sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste « Placements disponibles à la vente ».

Les actifs disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à leur juste valeur plus les frais de transaction, et ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les gains ou les pertes causés par les variations de juste valeur sont présentés dans les fonds propres comme gains cumulatifs (pertes) sur les placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur comptabilisés dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme gains ou pertes à la cession de placements disponibles à la vente. Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés à l'état des activités, au poste « Produits financiers (charges) ».

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des actifs disponibles à la vente détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs financiers disponibles à la vente sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

e) Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créanciers et les charges à payer.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels, et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie

généérées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

i) Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels, pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence, est classée comme un crédit-bail financier. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a actuellement aucun crédit-bail financier.

j) Constatation des revenus

Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et gouvernements.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

k) Impôts sur les bénéfices

WADA is exempt from paying income taxes.

l) Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement

du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

m) Changements dans les méthodes comptables et annexes

L'Agence n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 1er janvier 2017. Plusieurs de ces mises à jour ne s'appliquent pas à l'Agence et ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 9 Instruments financiers (« IFRS 9 »)

IFRS 9 décrit le classement, l'évaluation et la reconnaissance des actifs financiers. La version finale d'IFRS 9 a été publiée en juillet 2014. Ceci remplace les multiples catégories et modèles de mesure pour les instruments de dette contenus dans la Norme comptable internationale (IAS) 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation par un nouveau modèle de mesure mixte ayant seulement deux catégories : le coût amorti et la juste valeur en résultats. La base de classement dépend du modèle d'affaires de la société et des caractéristiques de trésorerie contractuelles des actifs financiers. Lorsque les investissements des instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur au résultat global, les dividendes sont comptabilisés en résultat net dans la mesure où ils ne représentent pas clairement un rendement sur l'investissement, mais les autres gains et pertes (y compris les dépréciations) associés à ces instruments restent dans le cumul des autres éléments du résultat global indéfiniment. Il s'agit maintenant de la nouvelle exigence du modèle qui remplace le modèle de dépréciation d'IAS 39. Pour les passifs financiers, la nouvelle norme correspond aux exigences actuelles d'IAS 39, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur pour lesquels les changements de crédit sont enregistrés dans le résultat global. La norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018. L'Agence évalue actuellement l'incidence de la norme sur ses états financiers.

IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (« IFRS 15 »)

En mai 2014, l'International Accounting Standards Board (IASB) a publié la norme IFRS 15. IFRS 15 remplace toutes les normes antérieures de comptabilisation des produits, y compris IAS 18 Produits et les interprétations s'y rapportant. La norme précise les exigences pour la comptabilisation des produits. En particulier, la nouvelle norme introduit un cadre global dont le principe directeur veut que l'entité comptabilise les produits d'une façon qui dépeint le transfert de biens et services promis en un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité est en droit de s'attendre en échange de ces biens et services. La norme introduit des orientations plus prescriptives que celles énoncées dans les normes antérieures et pourrait donner lieu à des changements quant au moment où certains types de produits sont comptabilisés. La nouvelle norme aura également pour effet qu'une plus grande quantité d'information sera présentée à propos des produits, de telle sorte qu'une entité fournirait des informations détaillées quant à la nature, au montant, au moment et à l'incertitude des produits et des flux de trésorerie découlant des contrats de l'entité avec ses clients.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. La direction évalue présentement l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers.

IFRS 16 Contrats de location (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a émis la norme IFRS 16. IFRS 16 décrit les principes régissant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des contrats de location pour les deux parties à un contrat, soit le client (le « locataire ») et le fournisseur (le « bailleur »). IFRS 16 remplace IAS 17 Contrats de location et les interprétations s'y rapportant. Tous les contrats de location font en sorte que le locataire obtient le droit d'utiliser un actif dès le commencement du

contrat de location et, si les paiements de location sont échelonnés dans le temps, obtient aussi du financement. Par conséquent, IFRS 16 élimine la classification des contrats de location soit en contrats de location simple ou en contrats de location-financement, comme le requiert IAS 17, et la remplace plutôt par un seul modèle comptable pour les locataires. En appliquant ce modèle, le locataire doit comptabiliser :

- a. des actifs et des passifs pour tous les contrats de location avec un terme de plus de 12 mois, à moins que l'actif sous-jacent ne soit de faible valeur; et
- b. l'amortissement des actifs en location séparément de sa part des passifs en location à l'état des activités.

La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La direction évalue présentement l'impact que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers.

Il n'y a pas d'autres IFRS ou IAS qui ne sont pas encore appliquées qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de l'Agence.

3 GESTION DU RISQUE FINANCIER

a) Facteurs de risque financier

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de conversion des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

i. Risque de conversion des monnaies étrangères

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars américains alors que ses dépenses opérationnelles sont partiellement en dollars canadiens. L'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition à ce risque.

Au 31 décembre 2017, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 80 769 CHF (103 858 USD) inférieur (68 045 CHF (89 767 USD) supérieur au 31 décembre 2016), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2017, si le franc suisse s'était déprécié de 2 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 6 684 CHF (6 848 USD) inférieur (6 526 CHF (6 408 USD) supérieur au 31 décembre 2016), principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités libellées en francs suisses.

Au 31 décembre 2017, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens japonais et en livres sterling et ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

2017						
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN	GBP
Liquidités	2 051 793	512 850	752 516	1 058 516	1 348 427	91 739
Placements disponibles à la vente	199 623	-	-	-	-	-
Comptes débiteurs	485 120	6 885	1 436	-	1 265 892	732
Créanciers et charges à payer	1 573 246	279 342	115 290	30 412	177 117	4 009
2016						
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	YEN	GBP
Liquidités	1 676 421	477 198	1 359 693	803 754	9 753 849	-
Placements disponibles à la vente	403 566	-	202 280	-	-	-
Comptes débiteurs	566 333	5 330	2 885	-	389 591	-
Créanciers et charges à payer	1 851 953	192 852	85 693	13 942	774 119	-

ii. Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2017, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2017, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 99 434 CHF (101 875 USD) supérieurs (92 785 CHF (91 097 USD) supérieurs au 31 décembre 2016), en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

iii. Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

iv. Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	2017			2016		
	Cote	USD	CHF	Cote	USD	CHF
UBS	A+	9 766 842	9 641 641	A	11 928 198	11 721 702
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	1 931 661	1 906 899	AA-	2 838 412	2 789 274
Banque Scotia	AA-	2 354 553	2 324 370	AA-	1 468 065	1 442 650
		14 053 056	13 872 910		16 234 675	15 953 626

Les placements disponibles à la vente sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

v. Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve d'opération sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

b) Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2017, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs ainsi que des créanciers et des charges à payer ne diffèrait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2017, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4 LIQUIDITÉS

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Liquidités en espèces	9 816 324	13 481 629	9 581 193	13 731 308
Dépôts bancaires	4 289 118	2 805 756	4 186 381	2 857 719
	14 105 442	16 287 385	13 767 574	16 589 027

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5 INSTRUMENTS FINANCIERS**a) Instruments financiers par catégorie**

Au 31 décembre 2017	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants						
Liquidités (note 4)	14 105 442	13 767 574	-	-	14 105 442	13 767 574
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 871 886	6 707 284	6 871 886	6 707 284
Comptes débiteurs (note 6)	928 491	906 251	-	-	928 491	906 251
Actifs non courants						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	13 785 312	13 455 112	13 785 312	13 455 112
Total	15 033 933	14 673 825	20 657 198	20 162 396	35 691 131	34 836 221

Au 31 décembre 2016	Prêts et créances		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants						
Liquidités (note 4)	16 287 385	16 589 027	-	-	16 287 385	16 589 027
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	6 613 134	6 735 609	6 613 134	6 735 609
Comptes débiteurs (note 6)	739 403	753 097	-	-	739 403	753 097
Actifs non courant						
Placements disponibles à la vente (note 5b)	-	-	10 907 720	11 109 731	10 907 720	11 109 731
Total	17 026 788	17 342 124	17 520 854	17 845 340	34 547 642	35 187 464

b) Placements disponibles à la vente

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Obligations en dollars américains	20 498 139	17 007 546	20 007 147	17 322 526
Obligations en euros	-	212 966	-	216 910
Obligations en dollars canadiens	159 059	300 342	155 249	305 904
	20 657 198	17 520 854	20 162 396	17 845 340
Moins la partie à court terme	6 871 886	6 613 134	6 707 284	6 735 609
Total	13 785 312	10 907 720	13 455 112	11 109 731

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 1,25 % à 5,75 % et viennent à échéance de janvier 2018 à mai 2023. Les placements disponibles à la vente comprennent des obligations de sociétés de 15 477 406 CHF (15 857 234 USD) (13 608 959 CHF (13 361 504 USD) au 31 décembre 2016), des obligations d'institutions bancaires de 4 684 990 CHF (4 799 964 USD) (3 828 283 CHF (3 758 672 USD) au 31 décembre 2016) et aucune obligation gouvernementale (406 695 CHF (399 300 USD) au 31 décembre 2016).

6 COMPTES DÉBITEURS

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Comptes débiteurs, TVQ	435 120	360 051	424 697	366 719
Autres comptes débiteurs	479 666	356 752	468 177	363 359
Retenues fiscales à recouvrer	2 605	-	2 543	-
Garantie de loyer et cautions	11 100	22 600	10 834	23 019
	928 491	739 403	906 251	753 097

Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay se chiffrent à 834 CHF (11 100 USD) (23 019 CHF (22 600 USD) au 31 décembre 2016).

7 AUTRES ACTIFS COURANTS

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Charges payées d'avance	1 249 622	1 031 323	1 219 690	1 050 424
Charges payées d'avance – Jeux olympiques	404 285	-	394 601	-
Intérêts courus	142 953	113 429	139 529	115 530
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2012	-	39 764	-	40 500
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	-	47 572	-	48 453
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2014	13 469	129 000	13 147	131 389
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2015	15 067	171 841	14 706	175 024
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016	219 537	438 589	214 278	446 711
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2017	64 000	-	62 467	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2013	-	2 411	-	2 457
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2014	-	6 119	-	6 232
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015	18 419	43 823	17 978	44 634
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2016	25 840	22 978	25 221	23 403
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2017	4 803	-	4 688	-
	2 157 995	2 046 849	2 106 305	2 084 757

8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2016								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	587 833	583 425	123 482	122 555	297 437	295 206	1 008 752	1 001 186
Acquisitions	242 180	219 910	10 830	9 834	131 693	119 583	384 703	349 327
Amortissement	(248 733)	(244 427)	(40 295)	(39 597)	(96 736)	(95 061)	(385 764)	(379 085)
Différences de change	-	33 137	-	2 966	-	18 822	-	54 925
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	581 280	592 045	94 017	95 758	332 394	338 550	1 007 691	1 026 353
Au 31 décembre 2016								
Coût	1 525 198	1 472 186	1 251 819	1 235 419	492 548	881 255	3 269 565	3 588 860
Amortissement cumulé	(943 918)	(966 688)	(1 157 802)	(1 152 999)	(160 154)	(586 289)	(2 261 874)	(2 705 976)
Différences de change	-	86 547	-	13 338	-	43 584	-	143 469
Valeur comptable nette	581 280	592 045	94 017	95 758	332 394	338 550	1 007 691	1 026 353
Exercice arrêté le 31 décembre 2017								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	581 280	592 045	94 017	95 758	332 394	338 550	1 007 691	1 026 353
Acquisitions	199 131	180 819	34 754	31 558	194 647	176 748	428 532	389 125
Amortissement	(354 100)	(349 561)	(37 297)	(36 819)	(97 030)	(95 786)	(488 427)	(482 166)
Différences de change	-	(7 204)	-	(1 214)	-	199	-	(8 219)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	426 311	416 099	91 474	89 283	430 011	419 711	947 796	925 093
Au 31 décembre 2017								
Coût	1 305 421	1 653 005	1 286 573	1 266 977	588 511	1 058 003	3 180 505	3 977 985
Amortissement cumulé	(879 110)	(1 316 249)	(1 195 099)	(1 189 818)	(158 500)	(682 075)	(2 232 709)	(3 188 142)
Différences de change	-	79 343	-	12 124	-	43 783	-	135 250
Valeur comptable nette	426 311	416 099	91 474	89 283	430 011	419 711	947 796	925 093

Au 31 décembre 2017, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 25 993 USD (25 370 CHF) (73 501 USD (74 796 CHF) au 31 décembre 2016).

9 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels		
	USD	CHF
Exercice arrêté le 31 décembre 2016		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	5 199 475	5 160 479
Acquisitions	1 984 007	1 949 660
Amortissement	(1 611 859)	(1 583 956)
Dévaluation	(1 350 316)	(1 326 940)
Différences de change	-	100 243
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	4 221 307	4 299 486
Au 31 décembre 2016		
Coût	16 037 484	15 381 217
Amortissement cumulé	(11 816 177)	(11 475 416)
Différences de change	-	393 685
Valeur comptable nette	4 221 307	4 299 486
Exercice arrêté le 31 décembre 2017		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	4 221 307	4 299 486
Acquisitions	3 081 486	3 041 982
Amortissement	(1 721 310)	(1 699 244)
Différences de change	-	(194 434)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	5 581 483	5 447 790
Au 31 décembre 2017		
Coût	19 071 634	18 423 199
Amortissement cumulé	(13 490 151)	(13 174 660)
Différences de change	-	199 251
Valeur comptable nette	5 581 483	5 447 790

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2017, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 597 400 USD (583 090 CHF) (605 002 USD (615 660 CHF) au 31 décembre 2016).

10 CHARGES À PAYER

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Charges à payer	551 051	718 852	537 852	732 165
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	-	20 000	-	20 370
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	-	2 469	-	2 515
Subventions de recherche scientifique 2007 à payer	37 032	37 030	36 145	37 716
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	38 600	102 601	37 675	104 501
Subventions de recherche scientifique 2009 à payer	-	32 393	-	32 993
Subventions de recherche scientifique 2010 à payer	45 000	90 359	43 922	92 032
Subventions de recherche scientifique 2011 à payer	29 773	92 572	29 060	94 286
Subventions de recherche scientifique 2012 à payer	63 836	65 523	62 307	66 737
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	205 574	324 248	200 650	330 253
Subventions de recherche scientifique 2014 à payer	207 981	425 801	202 999	433 687
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	237 050	145 721	231 372	148 419
Subventions de recherche scientifique 2016 à payer	110 768	-	108 115	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	631	630	616	644
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	6 765	6 767	6 603	6 892
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	11 100	11 098	10 834	11 303
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	4 330	6 328	4 226	6 445
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	7 814	6 934	7 627	7 062
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	9 081	9 080	8 863	9 248
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	38 638	8 465	37 713	8 622
Subventions de recherche en sciences sociales 2016 à payer	3 189	-	3 112	-
	1 608 213	2 106 871	1 569 691	2 145 890

11 CAPITAL DE FONDATION

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF (4 006 500 USD).

12 RÉSERVES

a) Litiges

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

b) Opérations

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 000 USD pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9 600 000 USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfices de fin d'exercice) ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2017, la réserve pour opérations a été portée à 2 900 000 USD, financés par l'excédent des opérations.

13 CONTRIBUTIONS ANNUELLES

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Contributions de 2002 à 2010	8 714	3 851	8 601	3 784
2011 – Autorités publiques et gouvernements	449	449	444	441
2012 – Autorités publiques et gouvernements	449	3 778	444	3 713
2013 – Autorités publiques et gouvernements	-	3 806	-	3 740
2014 – Autorités publiques et gouvernements	25 685	5 337	25 356	5 245
2015 – Autorités publiques et gouvernements	22 208	88 804	21 923	87 267
2016 – Autorités publiques et gouvernements	102 232	13 862 374	100 921	13 622 394
2016 – Comité international olympique	192 164	13 962 521	189 701	13 720 808
2017 – Autorités publiques et gouvernements	14 563 849	-	14 377 155	-
2017 – Comité international olympique	14 862 420	-	14 671 899	-
	29 778 170	27 930 920	29 396 444	27 447 392

14 SUBVENTIONS

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Montréal international	1 433 168	1 430 722	1 414 796	1 405 954
Gouvernement de l'Australie	42 383	44 508	41 840	43 738
Gouvernement du Japon	165 643	176 465	163 520	173 410
Gouvernement de l'Uruguay	-	6 985	-	6 864
Gouvernement du Koweït	39 288	50 441	38 784	49 568
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	41 301	20 348	40 772	19 995
Gouvernement de l'Arabie Saoudite	100 000	-	98 718	-
Gouvernement de l'Azerbaïdjan	50 000	-	49 359	-
Gouvernement de l'Égypte	2 000	-	1 974	-
	1 873 783	1 729 469	1 849 763	1 699 529

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements au Canada. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une durée de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempté l'AMA de tout impôt sur les bénéficiaires. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné, par une organisation, Montréal international, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

15 AUTRES REVENUS

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	229 963	225 006	227 015	221 110
Surveillance du Code mondial antidopage	36 334	36 980	35 868	36 340
Incitatifs et programmes de récompenses	40 023	38 081	39 510	37 422
	306 320	300 067	302 393	294 872

16 SALAIRES ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Salaires	6 998 760	6 322 380	6 909 043	6 212 930
Charges sociales et autres charges salariales	5 148 310	4 278 950	5 082 314	4 204 874
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	161 482	156 802	159 412	154 087
Personnel temporaire	45 947	6 026	45 358	5 922
	12 354 499	10 764 158	12 196 127	10 577 813

Le nombre de personnes employées est de 98 au 31 décembre 2017 (89 au 31 décembre 2016).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de significativité.

17 SUBVENTIONS DE PROJETS DE RECHERCHE

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Subventions de projets de recherche				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	2 235 522	3 125 397	2 206 865	3 071 291
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	260 460	246 656	257 121	242 386
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	(9 928)	-	(9 801)	-
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	2 486 054	3 372 053	2 454 185	3 313 677
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	2 486 054	3 372 053	2 454 185	3 313 677
Paiements anticipés (mouvement)	(540 962)	(221 370)	(534 027)	(217 538)
Charges à payer (mouvement)	330 891	46 942	326 649	46 129
Total des subventions de projets de recherche payées	2 275 983	3 197 625	2 246 807	3 142 268

18 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de ses tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses au poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Salaires	2 320 668	2 123 755	2 290 919	2 086 989
Avantages sociaux et charges sociales	1 202 654	967 367	1 187 237	950 620
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	54 954	39 760	54 250	39 072
	3 578 276	3 130 882	3 532 406	3 076 681

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 13 directeurs au 31 décembre 2017 (12 directeurs au 31 décembre 2016).

19 ENGAGEMENTS

a) Engagements de crédits-bails opérationnels

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Moins de un an	652 804	480 801	637 167	489 705
Plus de un an et moins de cinq ans	2 111 142	2 148 825	2 060 574	2 188 621
Plus de cinq ans	68 130	195 867	66 498	199 494
	2 832 076	2 825 493	2 764 239	2 877 820

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, Canada, bail jusqu'en février 2021	Bureau de Tokyo, Japon, bail jusqu'en mars 2018
Bureau de Lausanne, Suisse, bail jusqu'en avril 2018	Bureau de Montévidéo, Uruguay, bail jusqu'en juin 2018

b) Engagements pour des éléments hors location

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Moins de un an	1 885 980	2 679 714	1 840 805	2 729 342
Plus de un an et moins de cinq ans	1 764 090	3 043 335	1 721 844	3 099 698
	3 650 070	5 723 049	3 562 649	5 829 040

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à un contrat de service de technologie de l'information, de 2016 à 2020, à un contrat de Infosys Ltd., de 2016 à 2018, et à plusieurs autres contrats.

c) Engagements liés à la recherche scientifique et à la recherche en sciences sociales

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2017 USD	2016 USD	2017 CHF	2016 CHF
Moins de un an	3 144 797	3 658 718	3 069 470	3 726 477
Plus de un an et moins de cinq ans	559 403	779 548	546 004	793 985
	3 704 200	4 438 266	3 615 474	4 520 462

20 ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

À la fin de 2017, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 4 279 094 CHF (4 384 107 USD) (2 290 821 CHF (2 249 167 USD) à la fin de 2016). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2018.



BUREAU PRINCIPAL

800, Place Victoria Bureau 1700
C.P. 120
Montréal (Québec)
Canada H4Z 1B7
T +1.514.904.9232
F +1.514.904.8650

AFRIQUE

Protea Assurance Building
8e étage, Greenmarket Square
Le Cap, 8001, Afrique du Sud
T +27.21.483.9790
F +27.21.483.9791

ASIE/OCÉANIE

a/s Institut japonais des sciences du sport
3-15-1 Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo, 115-0056, Japon
T +81.3.5963.4321
F +81.3.5963.4320

EUROPE

Maison du Sport International
Avenue de Rhodanie 54
1007 Lausanne, Suisse
T +41.21.343.43.40
F +41.21.343.43.41

AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center Montevideo
Tour II, bureau 712
Calle Luis A de Herrera 1248
Montevideo, Uruguay
T +598.2.623.5206
F +598.2.623.5207

-  wada-ama.org
-  facebook.com/wada.ama
-  twitter.com/wada_ama
-  [wada_ama](https://www.instagram.com/wada_ama)
-  info@wada-ama.org



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**
franc jeu